

**Conseil de Communauté****Publié le : 07/10/2026****Séance du jeudi 24 septembre 2026**

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 122

Le Conseil de Communauté, convoqué le 18 septembre 2026, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Ludovic FAGAUT, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52

La séance est ouverte à 17h05 et levée à 22h40

Etaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Audeux :** M. Michel VIENET (à compter de la question n°2), **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** M. Mohamed AIT-ALI, M. Hasni ALEM (à compter de la question n°8), M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°8), Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION (jusqu'à la question n°8 incluse), M. Bruno CAIRE, Mme Aline CHASSAGNE, M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n°8), M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCQ (à compter de la question n°9), M. Franck DEFASNE, Mme Marie-Line EGRON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCAULT (jusqu'à la question n°24 incluse), M. Didier GENDRAUD (à compter de la question n°8), M. Abdel GHEZALI, Mme Laura GINIOT, Mme Marie GRUILLOT, M. Pierre-Charles HENRY, M. Patrick JACQUES, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n°25), M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Emmanuelle MEUNIER (à compter de la question n°2), M. Frank MONNEUR (à compter de la question n°2), Mme Manon MONNIER, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Jean-Pascal REYES, M. Djilali SAHLAOUI (à compter de la question n°14), Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN, M. Kevin VEJUX, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE **Beure :** M. Bruno LIND (à compter de la question n°2), **Bonnay :** M. Pascal DIMANCHE, **Braillans :** M. Thierry NONNOTTE (à compter de la question n°8), **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Chalèze :** M. René BLAISON (à compter de la question n°2), **Chalezeule :** M. Hervé GROULT, **Champagny :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chaucenne :** M. Etienne PELLEGRINI, **Chernaudin et Vaux :** M. Serge MINORET, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°2), **Dannemarie-Sur-Crête :** M. Sébastien PERRIN, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Kadir YILDIRIM, **Fontain :** M. Marc GIRARDOT, **Franois :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Denis PERIN, **Gennes :** M. Jean-Michel LHOMMEE, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **La Vèze :** Mme Céline TRONCIN VERGEY, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Philippe REGENNASS, **Mazeroles-Le-Salin :** M. Philippe DOLEJAL, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (jusqu'à la question n°36 incluse), **Montfaucon :** M. Laurent JEUNET, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD (à compter de la question n°8), **Morre :** M. Hervé PONT, **Nancray :** Mme Julie DUEDE, suppléante (à compter de la question n°2), **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Palise :** M. Christian DAVID, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français :** M. Stéphane RAMELET, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Rancenay :** Mme Catherine BECKER (à compter de la question n°9), **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** Mme Myriam DE JACQUELOT, suppléante, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Saône :** M. Lylia CALVAT, **Serre-Les-Sapins :** Mme Valérie BRIOT, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD (à compter de la question n°2), **Torpes :** Mme Julie GIRARD, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Vieilley :** M. Damien LIARD, **Vorges-Les-Pins :** M. Georges POITREY

Etaient absents : **Besançon :** Mme Estelle CAMARA, M. Serge COUËSMES, Mme Leïla HANNOUNI, Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Jérôme JEANVOINE, Mme Eléonore METZGER, Mme Esther SZWARC, M. Patrick VERDIER, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Deluz :** Mme Liliane JOURNOT, **Larnod :** M. Jean-Philippe DEVEVEY, **La Chevillotte :** M. Jean-Luc BARBIER, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE, **Merey-Vieilley :**

M. Philippe PERNOT, **Novillars** : M. Lionel PHILIPPE, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Venise** : M. Charles POMMEY, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien AUBERT

Secrétaire de séance : M. Emile BOURGEOIS

Procurations de vote : **Besançon** : M. Guillaume BAILLY à Mme Isabelle BORDAT (jusqu'à la question n°7 incluse), M. Jimmy BRÉSILLION à Mme Emmanuelle MEUNIER (à compter de la question n°9), Mme Estelle CAMARA à Mme Sophie PESEUX, M. Serge COUËSMES à Mme Anne FALGA, M. Clément DARCO à Mme Marie-Line EGRON (jusqu'à la question n°8 incluse), Mme Lydie FRANCAERT à M. Anthony POULIN (à compter de la question n°25), M. Didier GENDRAUD à M. Pierre-Charles HENRY (jusqu'à la question n°7 incluse), Mme Leïla HANNOUNI à M. Kevin VEJUX, Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER à Mme Manon MONNIER, M. Jérémy JEANVOINE à Mme Laura GINIOT, Mme Myriam LEMERCIER à M. Jean-Pascal REYES (jusqu'à la question n° 24 incluse), Mme Eléonore METZGER à M. Frank MONNEUR, M. Djalili SAHLAOUI à Mme Flora SIMONIN (jusqu'à la question n°13 incluse), Mme Esther SZWARC à Mme Anne-Rachel SCHERTZ, M. Patrick VERDIER à Mme Véronique JELSCH, **Boussières** : M. Eloy JARAMAGO à M. Henri BERMOND, **Deluz** : Mme Liliane JOURNOT à M. René BLAISON, **Larnod** : M. Jean-Philippe DEVEVEY à M. Mohamed AIT-ALI, **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE à M. Thierry NONNOTTE, **Nancray** : Mme Julie DUEDE (suppléante) à Mme Céline TRONCIN VERGEY (jusqu'à la question n°1 incluse), **Novillars** : M. Lionel PHILIPPE à M. Pascal DERIOT, **Rancenay** : Mme Catherine BECKER à Mme Julie GIRARD (jusqu'à la question n°8 incluse), **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien AUBERT à Mme Anne BIHR

Délibération n°2026/2026.00264

Rapport n°38 - Contrat de concession de service public - Crématorium de Besançon - Rapport annuel 2025

Délibération du Conseil de Communauté du 24 septembre 2026
Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

Contrat de concession de service public - Crématorium de Besançon - Rapport annuel 2025

Rapporteur : M. Anthony NAPPEZ, Vice-Président

	Date	Avis
CCSPL	09/09/2026	Favorable
Commission n°6	16/09/2026	Favorable
Commission de contrôle financier	16/09/2026	Favorable
Bureau	17/09/2026	Favorable

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

Résumé :

La Commune de Besançon a confié la gestion et l'exploitation de son crématorium, situé 1 rue du Souvenir Français, à la Société OGF, via un contrat de concession de service public en 2010.

Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2024, la compétence « création, gestion et extension de crématorium » est devenue intracommunautaire, et c'est désormais Grand Besançon Métropole qui est en charge du contrat de concession.

Le contrat et ses avenants portent sur la période 2010-2027.

En respect des dispositions réglementaires, le concessionnaire présente à Grand Besançon Métropole son rapport sur l'année écoulée (2025), portant sur l'activité, la qualité de service et les données techniques et financières.

Il ressort du rapport du délégataire que l'activité s'est déroulée dans de bonnes conditions et qu'il n'y a pas d'évènement majeur à signaler.

I. Principales caractéristiques du contrat

Objet : La Collectivité confie au délégataire la gestion et l'exploitation du Crématorium, sis 1 rue du Souvenir Français à Besançon.

Date de signature : 22 juillet 2010, avec date d'effet le 1^{er} aout 2010

Durée (prolongée par avenant) : La durée initiale du contrat était de 12 ans. Elle a été prolongée par avenant le 27 juillet 2021 pour une durée de 5 ans afin de permettre le changement de four dans l'urgence. Echéance le 31 juillet 2027.

Caractéristiques générales du contrat : La Collectivité met à disposition du délégataire des biens immobiliers et mobiliers.

Le délégataire a l'entière responsabilité juridique et financière de l'exploitation du site. Il exploite le service à ses risques et périls. Sa rémunération est constituée par les ressources tirées de l'exploitation du service délégué.

Le délégataire assure l'entretien, la maintenance et le renouvellement des biens dans les conditions prévues au contrat.

Le délégataire a pour missions principales :

- l'ensemble des opérations liées à la crémation, en particulier l'accueil et l'accompagnement des familles, y compris les formalités administratives
- l'organisation de cérémonies à la demande des familles ou de leur mandataire
- la gestion des salles
- la gestion, l'entretien, le contrôle et le maintien aux normes des installations techniques.

Délégataire : Société des crématoriums, par avenant n°6 du 4 janvier 2026, suite à la restructuration du Groupe OGF, et autorisée par le Conseil Communautaire du 25 septembre 2025.

Transfert de compétence du crématorium :

*Délibération du Conseil de Communauté du 24 septembre 2026
Communauté urbaine Grand Besançon Métropole*

La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (Loi 3DS) prévoit que la communauté urbaine exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, la compétence « création, gestion et extension des crématoriums ».

Ainsi, en application de cette loi, le conseil municipal a décidé par délibération du 6 novembre 2023 le transfert de compétence du crématorium de Besançon St-Claude à Grand Besançon Métropole à compter du 1^{er} janvier 2024.

II. Activité – qualité du service

A/ Evolution de la mortalité en France

En 2025, 651 000 personnes sont décédées en France, soit 1,5 % de plus qu'en 2024.

De tendance générale et profonde depuis 2011, la hausse de la mortalité en 2025 est liée au vieillissement des générations issues du baby-boom (personnes nées après-guerre et leurs enfants, de 1946 à 1974) qui entrent dans une tranche d'âge à forte mortalité.

Les personnes âgées d'**au moins 75 ans représentent désormais 11,1 % de la population** (élargissement de la partie haute de la pyramide), contre 8,2 % en 2006.

Il est à noter que pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le solde naturel en France (différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès) s'établit à -6 000 en 2025.

Parallèlement, le nombre de crémations en France continue sa progression pour atteindre 301 885 (48% du nombre de décès).

Activité à Besançon

En 2025, 2374 personnes sont décédées à Besançon, soit 7 de plus qu'en 2023 (+0,3%).

Nombre de crémations hors pièces anatomiques, avec exhumations :

Année	Nombre	Evolution
2015	761	
2016	718	-5.7 %
2017	786	+9.5 %
2018	970	+23.4 %
2019	877	- 9.6 %
2020	1 160	+32.3 %
2021	879 *	- 24.2 %
2022	1 143	+ 30 %
2023	1 119	- 2.1 %
2024	1 145	+ 2,3 %
2025	1 324	+ 15,6 %

**Fermeture du crématorium pendant deux mois (remplacement du four de crémation)*

L'augmentation de l'activité par rapport à 2024 s'explique par la fermeture du crématorium d'Avanne et un report des opérations sur Besançon, que le site a la capacité d'absorber.

La répartition en 2025 par types de crémation est la suivante :

- Adultes : 1297
- Enfants : 13
- Crémations titre gratuit : 10 (personnes dépourvues de ressources suffisantes)
- Exhumations : 4

La proportion d'adultes hommes est de 53,22 %, pour 46,78 % de femmes.

Le crématorium de Besançon Saint Claude accueille des crémations du Département du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône. Il est donc peu pertinent de faire un rapprochement avec le nombre de décès sur la seule commune de Besançon.

Pour rappel, à ce jour, cinq crématoriums sont en service en Franche-Comté : Avanne-Aveney, Besançon, Lons le Saunier (gérés par OGF) Dole et Héricourt.

*Délibération du Conseil de Communauté du 24 septembre 2026
Communauté urbaine Grand Besançon Métropole*

Trois crématoriums sont en cours de construction à Vesoul, Luxeuil-les-Bains, et Pontarlier, ce qui devrait mathématiquement avoir comme conséquence une baisse d'activité de crématoriums existants.

B/ Qualité du service

1. Journée du temps de mémoire

Le Crématorium de Besançon conduit des actions destinées à accompagner le public. Dans ce cadre, la journée « Temps de Mémoire » s'est déroulée le samedi 29 novembre 2025. L'ensemble des familles ayant organisé une cérémonie au crématorium durant l'année précédente a été invité. Ce temps a réuni environ 60 personnes. Cette année a été proposé un temps de mémoire commun pour les crématoriums d'Avanne et de Besançon.

2. Enquête de satisfaction

Pour la seconde année, OGF a mis en place un outil développé par la société CritizR, qui permet aux familles d'évaluer directement leur satisfaction sur leur smartphone ou leur ordinateur.

7 jours après la date de crémation, le représentant de la famille du défunt reçoit un lien l'invitant à répondre à un questionnaire de satisfaction en ligne relatif à sa venue au crématorium. Ce délai permet à la famille d'avoir passé le temps d'émotion relatif au départ du défunt et de pouvoir répondre plus sereinement au questionnaire.

En 2025, 145 personnes ont participé à cette enquête pour une note de satisfaction de 4,79 sur 5.

Pour rappel, le crématorium avait également mis en place début 2024 une enquête de satisfaction à destination des 27 opérateurs funéraires présents sur le territoire. Seulement 6 opérateurs ont répondu à cette enquête en 2024.

3. Valorisation des déchets métalliques

Lors d'une crémation, les déchets métalliques ne se consomment pas. Ils sont récupérés et, via une filière adaptée, recyclés. Les recettes ainsi obtenues sont reversées à la Ville de Besançon pour contribuer au financement des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes.

III. Conditions d'exécution du service

A/ Biens mis à disposition

Grand Besançon Métropole met à disposition des biens immobiliers et mobiliers.

Le bâtiment comprend notamment un hall d'accueil, une salle de cérémonie, une salle complémentaire, deux salles d'attente et une salle de remise des cendres. Sur la partie technique, le bâtiment comprend notamment la salle d'introduction du cercueil, la salle du four et les équipements liés (ligne de filtration par exemple).

Les travaux d'entretien de l'équipement de crémation sont assurés par la société ATI (constructeur des équipements de crémation). Le contrat de maintenance garantit 2 visites annuelles préventives toutes les 500 crémations, au cours desquelles sont effectués le contrôle général de l'installation, le réglage du matériel et le nettoyage des fours. En 2025, les maintenances ont eu lieu du 21 au 1^{er} février, puis du 8 au 12 septembre.

Le dernier contrôle des rejets atmosphériques a eu lieu le 20/02/2025 et l'attestation de conformité obtenue.

B/ Horaires d'ouverture

Les horaires de crémation ont fait l'objet de modification au cours de l'année nécessitant l'ajout d'un créneau de crémation à 18h ainsi que l'ouverture du crématorium le samedi après-midi aux mêmes horaires qu'en semaine.

Le service de crémation est assuré :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 puis de 13h30 à 18h
- Le samedi de 8h30 à 12h30

Une astreinte téléphonique a été mise en place de 18h00 à 22h00 en semaine et de 9h00 à 20h00 le week-end.

C/ Effectifs

Trois personnes, dont la responsable qui partagent son temps avec le Crématorium d'Avanne-Aveney, concourent à la tenue quotidienne du site : opérations de crémation, accueil et informations des familles (y compris accueil téléphonique en dehors des heures d'ouverture du site).

Ces salariés sont régulièrement formés, en particulier sur les aspects techniques et juridiques.

En cas de besoin de renforcement temporaire de l'équipe sur le site de Besançon, le Groupe OGF peut apporter le soutien de ses équipes locales.

Par ailleurs, le Groupe OGF assure les services supports juridique, finances et techniques, pour l'ensemble des sites via son siège national.

D/ Tarifs

Les tarifs 2025 ont été votés par le Conseil Communautaire du 19 décembre 2024.

E/ Habilitations

L'ARS a donné son agrément sur la conformité du crématorium en 2021 pour une durée de 5 années, soit jusqu'au 15 décembre 2026.

Le contrat 2025 a été rempli en respect des dispositions et engagements contractuels. Les relations avec les services de Grand Besançon Métropole sont régulières.

IV. Données économiques et juridiques

A/ Données économiques

	2023	2024	2025	Var N/N-1
Nombre de crémations	1 123	1 154	1 337	15,86%
Total des produits d'exploitation	588 851	650 086	726 032	11,68%
dont chiffre d'affaires-crémations	579 318	637 310	712 596	11,81%
Total des Charges d'exploitation	454 571	488 551	512 912	4,99%
dont énergie	68 250	69 140	56 796	-17,85%
dont maintenance & entretien	48 216	59 970	79 441	32,47%
dont masse salariale	100 814	105 018	99 091	-5,64%
dont frais de siège	48 852	53 957	59 995	11,19%
dont redevance	28 578	31 718	36 502	15,08%
dont amortissements	112 273	121 453	117 660	-3,12%
Résultat d'exploitation	134 010	161 535	213 120	31,93%
Résultat financier & exceptionnel				
IS théorique	34 614	41 724	55 049	
Résultat net	99 396	119 811	158 071	

Le Crématorium de Besançon n'est pas une entité économique en tant que telle et ne fait pas l'objet d'une comptabilité dédiée. Le résultat d'exploitation est issu de données « directes » (chiffre d'affaires, énergie) et indirectes (personnel et frais de direction).

Le résultat d'exploitation dégage un excédent de 158 071 € en 2025.

Ces cinq dernières années, le groupe OGF a totalisé 463 360 € d'excédent sur ce contrat.

En 2025, le chiffre d'affaires toutes prestations confondues s'élève à 726 032 € pour 1337 crémations facturées (650 086 € pour 1154 crémations en 2024) soit une augmentation de 11,68 % (+ 75 946 €) entre 2024 et 2025.

Cette hausse est due à un effet de volume (+ 105 018 €) lié à la fermeture du site d'Avanne-Aveney, combiné à un effet de prix négatif (-29 072 €).

Les charges sont également en hausse, mais de façon moindre : + 4.99 % soit + 24 361 €. Il en résulte une nette amélioration de l'excédent dégagé par la Société des Crématoriums en 2025.

La plupart des postes de charges sont relativement stables. La principale hausse porte sur les frais de maintenance (+20 k). A l'inverse, est à noter la baisse des charges d'énergie (-12 344 €) due notamment à une optimisation des réservations (l'augmentation du nombre de crémations conduit à la baisse des consommations par crémation).

La masse salariale est le principal poste de dépenses : 99 091 €.

B/ Liens avec la collectivité

En 2025, le Conseil Communautaire a été sollicité sur :

- le rapport annuel du délégataire 2024,
- le vote des tarifs 2026,
- la restructuration du Groupe OGF et le transfert du contrat à la Société des Crématoriums.

Conformément aux dispositions prévues dans la convention, OGF a enregistré une redevance d'occupation de **36 502 €** à verser à Grand Besançon Métropole au titre de l'année 2025.

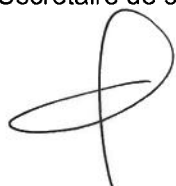
Sur ces cinq dernières années, La Ville (avant transfert) et GBM ont enregistré des redevances à hauteur de 144 293 €.

En 2025, le montant de la valorisation des métaux s'élève à 28 009,69 € pour 588 kg de métaux collectés. Conformément à la loi 3DS promulguée en 2022, les fonds issus de la valorisation des métaux sont intégralement destinés au financement des obsèques d'indigents ou à des structures

d'intérêt général. La Ville de Besançon attribue dans sa totalité ce montant au financement des obsèques pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes.

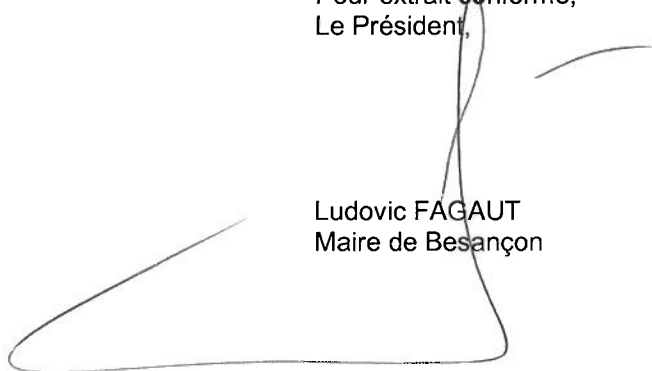
Le Conseil de Communauté prend acte du présent rapport relatif à la gestion et l'exploitation du Crématorium de Besançon par la Société OGF en 2025, dans le cadre du contrat de concession de service public confié par Grand Besançon Métropole à cette société.

Le Secrétaire de séance,



Emile BOURGEOIS
Conseiller Communautaire Délégué

Pour extrait conforme,
Le Président,



Ludovic FAGAUT
Maire de Besançon



Rapport d'activité

2026

Sommaire

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	3
1.1. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	3
1.1.1. Objet et étendue de la délégation	3
1.1.2. Autorité délégante	3
1.1.3. Délégataire.....	3
1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat	3
1.2. LES CARACTERISTIQUES INTRINSEQUES DU SERVICE	4
1.2.1. Les services fournis	4
1.2.2. Les installations	4
1.2.3. Le partage des charges entre le délégataire et le délégant.....	5
1.2.4. Les horaires d'ouverture	5
1.2.5. Les moyens en personnel	5
2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : ANALYSE DE L'ACTIVITE	7
2.1. DONNEES STATISTIQUES	7
2.1.1. Evolution de la population et de la mortalité en France	7
2.1.2. Evolution du taux de crémation en France	9
2.2. ANALYSE DU REGISTRE DES CREMATIONS	10
2.2.1. Répartition par type de crémations	10
2.2.2. Évolution du nombre annuel des crémations	10
2.2.3. Évolution mensuelle de nombre de crémations.....	11
2.2.4. Répartition des crémations par sexe (hors exhumations et PAOH)	11
2.3. LES INDICATEURS DE QUALITE	12
2.3.1. Le comité d'éthique	12
2.3.2. Le temps de mémoire	12
2.3.3. Les cérémonies personnalisées	13
2.4. LES ENQUETES DE SATISFACTION DES FAMILLES	13
2.4.1. La démarche relationnelle d'OGF vis-à-vis des familles	13
2.4.2. La communication du crématorium.....	14
2.4.3. La visibilité WEB	14
2.4.4. Elimination des déchets métalliques.....	15
2.4.5. La certification de services Qualicert®	16
2.4.6. Protection du Travailleur Isolé (PTI)	16
2.5. LE CONTRE RENDU TECHNIQUE	17
2.5.1. Les maintenances, interventions et travaux de l'année	17
2.5.2. Les contrôles réglementaires	17
3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE : ANALYSE FINANCIER	19
3.1. TARIFS PRATIQUES	19
3.1.1. Les tarifs des prestations du service public.....	19
3.1.2. La révision des tarifs	19
3.2. PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT	20
3.2.1. Les règles comptables.....	20
3.2.2. Charges d'exploitation	22
3.3. COMPTE RENDU BILANTIEL SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS	28
3.3.1. Etat de variation de patrimoine	28
4. PERSPECTIVES 2026	29
ANNEXE 1 : IMMOBILISATIONS	30
ANNEXE 2 : LA CERTIFICATION DE SERVICES QUALICERT®	31

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

1.1. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

1.1.1. Objet et étendue de la délégation

La délégation porte sur l'exploitation et la gestion du service public de crémation du crématorium de Besançon.

1.1.2. Autorité délégante

Grand Besançon Métropole
2, rue Mégevand
25000 BESANCON

1.1.3. Déléataire

SOCIÉTÉ DES CRÉMATORIUMS
Société par actions simplifiée, au capital social de 10 905 969 €, dont le siège social est situé à l'Immeuble Canopy 6 rue du général Audran 92400 COURBEVOIE, immatriculée au RCS de Nanterre 984 816 801.

1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants

Président : OGF Crématoriums représenté par M. Alain COTTET
Directeur délégué : M. Mathieu MONGIN

1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat

Contrat de délégation de service public pour l'exploitation et la gestion du crématorium de Besançon, a été débuté le 1^{er} août 2010 pour se terminer initialement le 31 juillet 2022.

L'avenant 3 de la convention signée le 27 juillet 2021 prolonge la durée de la délégation jusqu'au 31 juillet 2027.

En 2026, l'avenant 8 atteste du transfert de délégataire entre OGF et Société des Crématoriums.

1.2. LES CARACTERISTIQUES INTRINSEQUES DU SERVICE

1.2.1. Les services fournis

Conformément au contrat de concession, le concessionnaire assure les missions suivantes :

- la réception des cercueils,
- l'accueil des familles,
- l'organisation de cérémonies à la demande des familles ou de leurs mandataires,
- la vérification du dossier administratif de crémation et les contrôles techniques avant l'introduction du cercueil dans le four,
- la tenue des registres obligatoires,
- la crémation des cercueils,
- le recueil et la pulvérisation des cendres,
- le dépôt temporaire des urnes au crématorium,
- la fourniture des réceptacles simples, nécessaires pour recueillir les cendres suivant les dispositions prévues à l'article R2213-38 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- le recueil des cendres dans une urne qui sera remise à la famille ou, à la demande de la famille, à son mandataire dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- la mise à disposition d'emplacements sur les « supports de la mémoire » (« Tables de la Mémoire ») pour permettre aux familles d'y apposer des plaques en mémoire aux défunts,
- le dépôt des cendres des restes mortels incinérés,
- la crémation des restes mortels exhumés,
- la crémation des pièces anatomiques d'origine humaine dans le cadre d'une convention avec des établissements de santé. Cette opération se fera dans le cadre des textes en vigueur. Il pourra également proposer des prestations complémentaires dans le cadre de l'objet de la délégation.

1.2.2. Les installations

La Ville met à disposition du Déléataire l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers pour l'exécution des missions prévues. Le crématorium comprend ainsi :

- Des locaux ouverts au public avec :
 - Un hall d'accueil de 17,87 m²,
 - Une première salle de cérémonie de 89,00 m²,
 - Une salle complémentaire à la salle de cérémonie de 30,75 m²,
 - Une salle de convivialité,
 - Un bureau,
 - Quatre sanitaires,
 - Une salle de remise des urnes.
- Des locaux techniques à l'usage exclusif du personnel du crématorium avec :
 - Une salle introduction,
 - Une salle du four,
 - Un local technique,
 - Deux locaux de rangement,
 - Un local à poubelle,
 - Un dégagement de service.

1.2.3. Le partage des charges entre le délégataire et le délégant

La Ville confie au Délégataire l'exploitation et la gestion du crématorium municipal dans les conditions définies dans le contrat.

Le Délégataire a l'entière responsabilité juridique et financière de l'exploitation du crématorium. A cet effet, la Ville met à sa disposition les biens définis dans l'article 4 du contrat.

Le Délégataire assure l'entretien, la maintenance et le renouvellement dans les conditions prévues au chapitre 3 du contrat.

Le Délégataire exploite le service à ses risques et périls. Sa rémunération est constituée par les ressources tirées de l'exploitation du service délégué et de l'ensemble des ouvrages et installations qui le composent.

La Ville conserve le contrôle du service et peut demander à tout moment au Délégataire tous renseignements nécessaires à l'exercice de ses droits et obligations.

1.2.4. Les horaires d'ouverture

Les horaires de crémation n'ont pas fait l'objet de modification au cours de l'année 2024.

Le crématorium de Besançon apporte une certaine souplesse dans les horaires de crémation en permettant d'ajouter des créneaux supplémentaires (en cas de forte activité, lorsque le site voisin de Avanne-Aveney est fermé pour travaux, etc.)

Les créneaux ajoutés sont ceux de 18h30 parfois en semaine et l'ouverture du crématorium le samedi après-midi avec l'accord de la ville.

Le crématorium est ouvert au public :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 puis de 13h30 à 18h00,
- et le samedi de 8h30 à 12h30.

Une astreinte téléphonique est mise en place du 18h00 à 22h00 en semaine et de 9h00 à 20h00 le week-end.

1.2.5. Les moyens en personnel

Trois personnes, Madame Virginie FORTIN, responsable du crématorium jusqu'au 31 mai 2025, remplacée par Madame Laurine MAY, ainsi que deux agents Martin Boudry-Aubry et Rogerio Pires-Guerra concourent à la tenue quotidienne du site avec :

- accueil des familles,
- accueil des entreprises de pompes funèbres mandatées par les familles,
- tenue des registres de crémations et contrôles administratifs,
- réalisation d'hommages préalables à la crémation,
- réalisation des crémations et de la remise des cendres ou de la dispersion des cendres au jardin du souvenir du cimetière,
- remise en ordre du crématorium entre chaque crémation,
- entretien et nettoyage quotidien des installations techniques.

Elles assurent également l'information téléphonique des familles, la tenue du planning de crémation et l'accueil téléphonique en dehors des heures d'ouvertures du crématorium.

Elles reçoivent en cas de besoin le soutien des équipes locales du groupe OGF dans le cadre du renforcement de l'équipe du crématorium en cas de forte demande de crémations.

Le groupe OGF assure également l'encadrement du crématorium au travers de ses équipes de directions régionale et nationale, afin d'améliorer les conditions d'exécution du service délégué. La Direction des

Crématoriums et de l'Environnement, de la communication, juridique et travaux, travaillent en commun à l'élaboration d'un service de qualité dans le respect de la réglementation.

L'encadrement du crématorium est assuré par l'équipe de direction régionale et notamment par Monsieur Samuel KENNEL, directeur de secteur opérationnel.

Pour l'exécution des missions qui leur sont confiées, les agents du crématorium ont bénéficié d'une formation concernant les points suivants :

- La législation sur la crémation et ses évolutions concernant le traitement des pièces anatomiques notamment,
- Les procédures internes d'OGF en matière de gestion des crématoriums,
- Les vérifications administratives des dossiers de crémation,
- L'accueil des familles, la remise de l'urne et la dispersion des cendres,
- Les rappels théoriques et pratiques liés à la technologie des fours de crémation (cycles de crémation, régulation des fours, techniques d'entretien et de dépannage, consignes de sécurité),
- La gestion des éventuelles pannes en présence d'une famille,
- Les consignes d'hygiène et de sécurité,
- La protection incendie,

L'habilitation électrique H0B0 pour personnel non électricien.

2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : ANALYSE DE L'ACTIVITE

2.1. DONNEES STATISTIQUES

2.1.1. Evolution de la population et de la mortalité en France

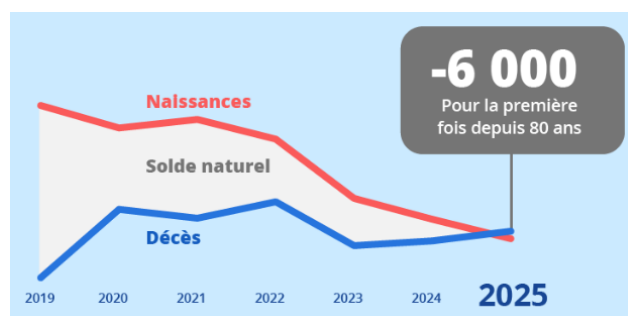
Au 1er janvier 2026, **la population en France est estimée à 69,1 millions d'habitants**, soit 0,25 % de plus qu'un an auparavant. 66,8 millions d'habitants sont en France métropolitaine contre 66,4 l'année précédente et 2,3 millions dans les départements d'outre-mer. 22% de la population a au moins 65 ans.

Un solde naturel négatif en France en 2025

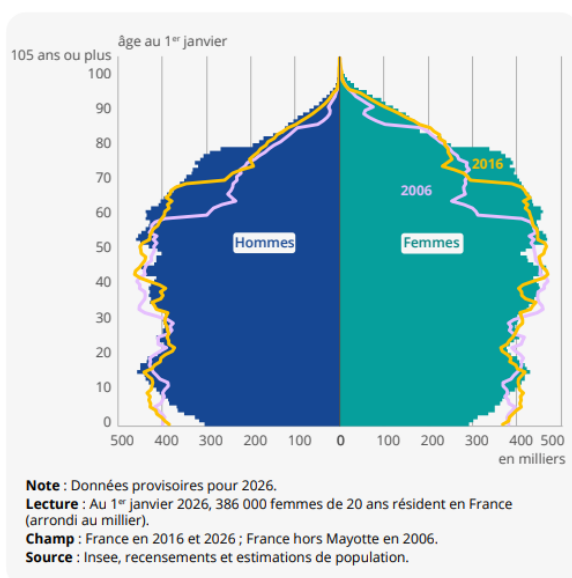
En 2025, **645 000 bébés sont nés** en France. C'est 2,1 % de moins qu'en 2024 et 24 % de moins qu'en 2010, année du dernier point haut des naissances. L'indicateur conjoncturel de fécondité poursuit sa baisse : après 1,61 en 2024, il s'établit à 1,56 enfant par femme en 2025 ; c'est le niveau le plus faible depuis la fin de la Première Guerre mondiale.

En 2025, **651 000 personnes sont décédées** en France, soit une **hausse de 1,5 %** par rapport à 2024. Cette augmentation est notamment liée à l'épidémie de grippe hivernale, qui a été particulièrement virulente en début d'année.

Ainsi, pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le **solde naturel** en France (différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès) s'établit à **-6 000** en 2025. Le solde naturel négatif est compensé par un solde migratoire (arrivées-départs) estimé à + 176 000 entraînant la hausse globale de la population, en France métropolitaine majoritairement.



Vieillesse de la population française



Au 1er janvier 2026, en France, **les personnes d'au moins 65 ans sont presque aussi nombreuses que celles de moins de 20 ans** : les premières représentent **22,2 % des habitants**, les secondes 22,5 %. En 2006, 16,4 % des habitants avaient au moins 65 ans et 25,1 % avaient moins de 20 ans.

Le nombre de personnes âgées d'au moins 65 ans augmente depuis plus de trente ans et **ce phénomène s'accélère** depuis le milieu des années 2010, avec l'arrivée à ces âges des **générations nombreuses du baby-boom**, dont les plus anciennes auront 80 ans en 2026.

Les personnes âgées d'**au moins 75 ans représentent désormais 11,1 % de la population** (élargissement de la partie haute de la pyramide), contre 8,2 % en 2006.

En 2025, l'espérance de vie à la naissance s'élève à 85,9 ans pour les femmes et à 80,3 ans pour les hommes. Elle augmente en 2025, de +0,1 an pour les femmes comme pour les hommes, pour atteindre un niveau historiquement élevé.

Depuis le milieu des années 1990, l'espérance de vie à la naissance croît moins vite pour les femmes que pour les

hommes, réduisant ainsi l'écart entre les deux sexes : il est de 5,6 ans en 2025, contre 7,1 ans en 2005 et 8,1 ans en 1995.

Dans le même temps, le nombre de jeunes diminue avec la baisse des naissances régulière depuis le début des années 2010 (rétrécissement de la base de la pyramide des âges) après le pic de la fin des années 90 et années 2000.

Déplacement des populations en France et évolution des pratiques funéraires

Les pratiques funéraires ne sont pas homogènes sur l'ensemble du territoire mais une tendance forte vers la crémation se confirme depuis quelques années.

Historiquement d'avantage pratiquée dans les régions du Nord et de l'Est de la France, où la demande des familles reste forte et atteint de façon régulière près de 70% des obsèques, la crémation se diffuse maintenant sur l'ensemble du territoire au rythme des déplacements de populations et de la baisse de l'attachement des familles à leurs terres ancestrales.

L'INSEE publie en décembre 2025 une étude sur l'évolution géographique de la population en France et métropole depuis 2012.

Les familles et jeunes adultes (étudiant et jeunes couples) ainsi que les populations arrivant en âge de retraite favorisent les littoraux atlantique et méditerranéen de France continentale et leurs métropoles régionales dans lesquelles les conditions de vie, d'emploi et le prix du foncier sont favorables (*illustration rouge ci-après*).

Entre 2017 et 2023, la population croît de plus de 0,35 % en moyenne par an dans 10 des 17 régions françaises. Pour trois d'entre elles, l'Île-de-France, La Réunion et la Guyane, cette croissance a lieu en raison d'un fort excédent naturel, malgré un solde migratoire (arrivées-départs) apparent négatif.

En Île-de-France, Paris continue de perdre de la population au profit de sa région et d'autres métropoles régionales.

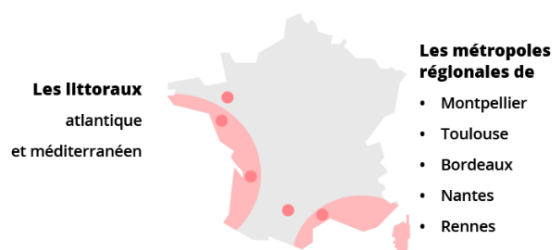
Inversement, la population des sept autres régions en croissance, Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Pays de la Loire, Bretagne et Corse, augmente malgré un solde naturel (habitants historiques) très faible, voire négatif. De nouveaux habitants d'autres régions viennent s'installer.

La population est stable dans cinq régions : Hauts-de-France, Grand Est, Normandie, Bourgogne-Franche-Comté et Centre-Val de Loire. Leurs soldes naturel et migratoire sont proches de l'équilibre (*illustration bleue ci-dessous*).

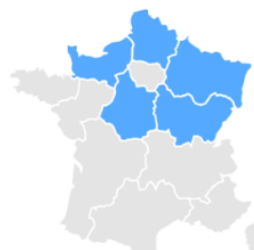
D'ores et déjà très grande majorité des nouveaux habitants sur les territoires choisissent les obsèques par crémation avant dispersion des cendres sur leurs nouveaux territoire ou transfert des cendres sur leurs terres historiques.



LES PRINCIPALES ZONES DE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

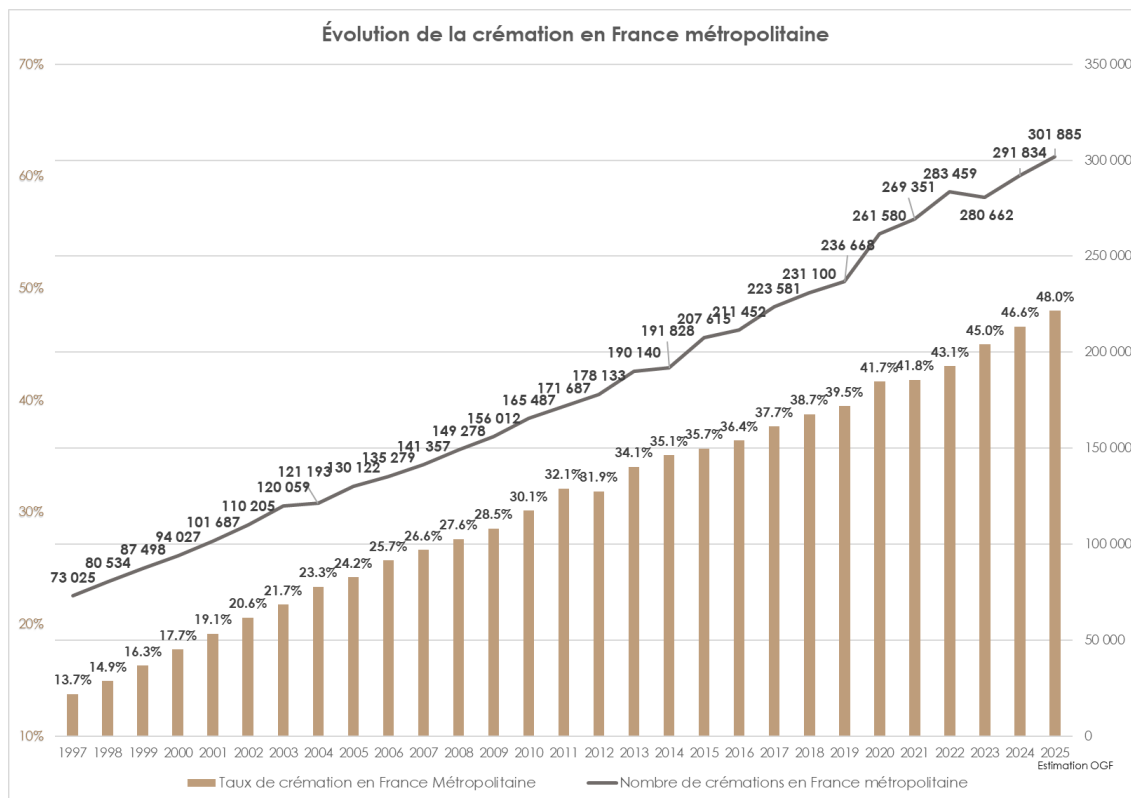


LA POPULATION STAGNE DANS CINQ RÉGIONS ENTRE 2017 ET 2023



Source majeure : INSEE [Bilan démographique 2025](#)

2.1.2. Evolution du taux de crémation en France



2.2. ANALYSE DU REGISTRE DES CREMATIONS

Le système de réservation et de planification HOMMAGE utilisé au crématorium depuis 2022 permet une analyse détaillée des crémations et sert de base à l'élaboration de statistiques.

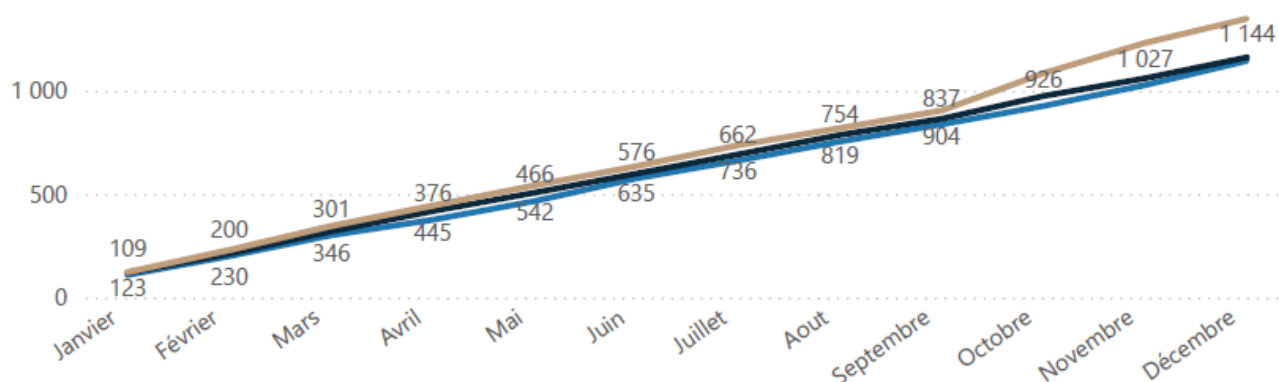
2.2.1. Répartition par type de crémations

Prestations	2024	2025	Évol
CREMATION FAMILLE	1 139	1 320	15,89 %
CREMATION ADULTE	1 116	1 297	16,22 %
CREMATION ENFANT -1 AN	15	9	-40,00 %
CREMATION PERSONNE DEPOURVUE DE RESSOURCES SUFFISANTES	7	10	42,86 %
CREMATION ENFANT +1 AN	1	4	300,00 %
CREMATION DE PIECES ANATOMIQUES	17	24	41,18 %
CONTAINER DE 30KG ET 100L MAXIMUM	11	16	45,45 %
CONTAINER DE 60KG ET 200L MAXIMUM	6	8	33,33 %
CREMATION D'EXHUMATION	5	4	-20,00 %
CREMATION DEFUNT INHUME DEPUIS +5ANS	5	4	-20,00 %
Total	1 161	1 348	16,11 %

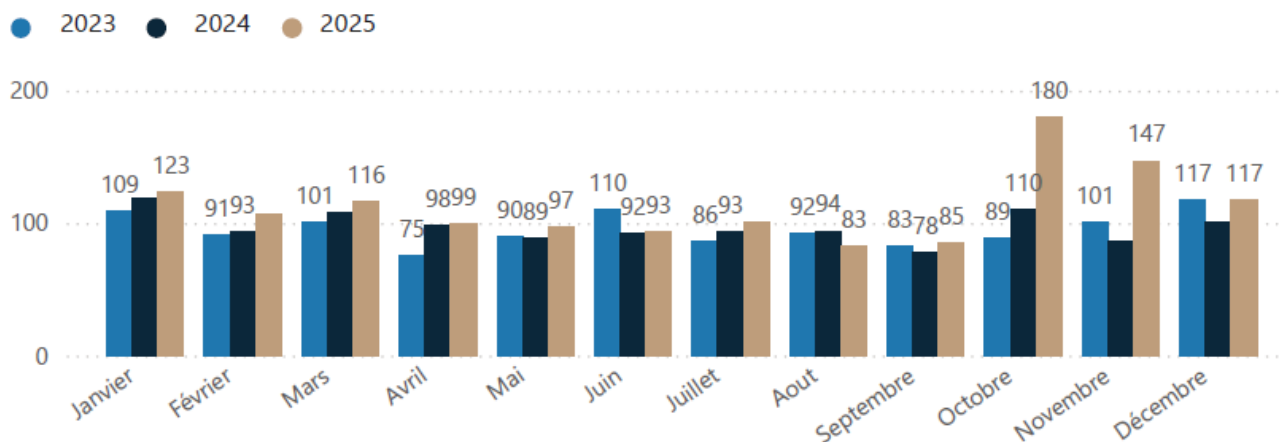
2.2.2. Évolution du nombre annuel des crémations

Le nombre de crémations réalisées au cours de l'année 2025 est de 1324 (hors PAOH) et a augmenté de 16.11% entre 2024 et 2025.

● 2023 ● 2024 ● 2025



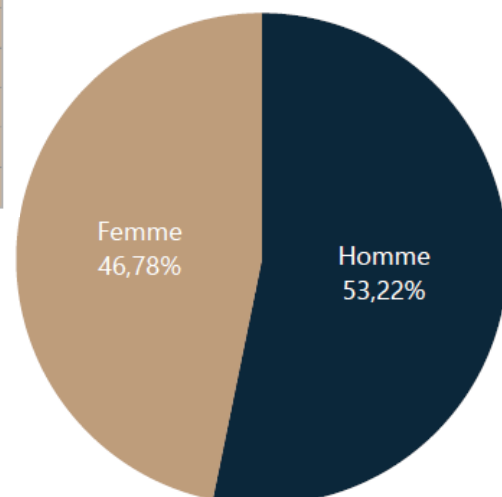
2.2.3. Évolution mensuelle de nombre de crémations



Le crématorium de Besançon a enregistré une importante augmentation des crémations en octobre et novembre 2025. Cette évolution temporaire correspond à la période des travaux réalisés au crématorium d'Avanne-Aveney. En effet, pour répondre aux besoins des familles, les crémations normalement réalisées au crématorium d'Avanne-Aveney ont été transférées au crématorium de Besançon le temps du remplacement de l'appareil de crémation d'Avanne-Aveney.

2.2.4. Répartition des crémations par sexe (hors exhumations et PAOH)

Prestation	CREMATION ADULTE		CREMATION ENFANT	Total
Mois	Femme	Homme	Enfant	
Janvier	66	55		121
Février	49	55		104
Mars	53	59	1	113
Avril	47	47	2	96
Mai	39	53	2	94
Juin	41	48	3	92
Juillet	46	51	1	98
Aout	41	40		81
Septembre	28	52	2	82
Octobre	79	100		179
Novembre	72	74	1	147
Décembre	50	62	1	113
Total	611	696	13	1 320



2.3. LES INDICATEURS DE QUALITE

2.3.1. Le comité d'éthique

Sur l'initiative de l'autorité délégante, un comité d'éthique peut être mis en place. Il est constitué de représentants de l'autorité délégante, du délégataire, et de personnalités extérieures (cultes, associations philosophiques, crématises, entreprises de pompes funèbres, spécialistes concernant le deuil, etc.).

Ce comité est consultatif et a pour but de veiller au code de déontologie et d'éthique de la profession, aux aspects qualitatifs et de suggérer toutes mesures susceptibles d'apporter des améliorations dans la qualité du service.

2.3.2. Le temps de mémoire

Le temps de mémoire a eu lieu le samedi 29 novembre 2025, et a réuni par moins d'une soixantaine de personne. Cette année nous avons proposé un temps de mémoire commun pour les crématoriums d'Avanne et de Besançon.

Nous avons rendu hommage aux défunts disparus au cours de l'année lors d'une cérémonie orchestrée par l'ensemble de l'équipe du crématorium. Les moments forts de la matinée furent les lectures de textes et des réflexions sur le chemin du deuil.

La cérémonie a été rythmée par la chorale Goodspell

Au début de la cérémonie, un petit cœur en bois a été distribué à chaque participant. A la fin de ce moment recueillement ils ont été invités à déposer ce présent dans une grande urne aussi en forme de cœur. Ce geste symbolique représente ce moment de communion et de partage entre chaque proche de personne disparue.



2.3.3. Les cérémonies personnalisées

La mission des équipes d'OGF au quotidien est de rendre Hommage aux mémoires des défunts et de permettre aux proches d'exprimer leur sentiment au travers d'une cérémonie personnalisée qui restera dans leur souvenir comme un moment apaisant d'accompagnement de leur être cher.

2.4. Les enquêtes de satisfaction des familles

2.4.1. La démarche relationnelle d'OGF vis-à-vis des familles

Pour la seconde année OGF a mis en place pour ses crématoriums des enquêtes de satisfaction dématérialisées qui permettent aux familles d'évaluer directement sur leur smartphone ou leur ordinateur l'expérience vécue sur le site avec l'équipe du crématorium et l'opérateur de pompes funèbres.

Cette nouvelle démarche relationnelle a permis d'engager un dialogue direct et pédagogique avec les familles en parallèle de notre programme interne permanent d'amélioration continue.

7 jours après la date de crémation le représentant de la famille du défunt reçoit un lien l'invitant à répondre à un questionnaire de satisfaction en ligne relatif à sa venue au crématorium.

Le délai de 7 jours permet à la famille d'avoir passé le temps d'émotion relatif au départ du défunt et de pouvoir répondre plus sereinement au questionnaire. Les familles sont libres de répondre aux questions qu'elles souhaitent. Les réponses sont collectées de manière transparente par l'application, sans intervention possible sur les résultats.

Chaque mois, la direction du crématorium dispose d'un rapport détaillé automatiquement généré par la plateforme et pouvant être transmis à l'Autorité Déléguée.

Ci-dessous la restitution des principaux indicateurs de satisfaction des familles au travers de plusieurs critères :

2.4.1.1. La note de relation client

La note de relation client mesure l'appréciation par les familles de l'engagement pris en interne par OGF pour les équipes, dans la démarche d'écoute clients à travers un triptyque de critères tel que :

- ✓ Le taux de réponses aux messages et évaluations des familles
- 📅 Le délai moyen de réponses aux messages des familles
- 😊 L'évaluation de la qualité des réponses par les familles ayant souhaité échanger directement avec l'équipe du crématorium

Note finale ✓

😊 **4,69** /5

+0,05 ⓘ

🟢 100%

🕒 15h

😊 5,00/5

2.4.1.2. La note satisfaction client

La note de satisfaction est une mesure clé du service rendu aux familles.

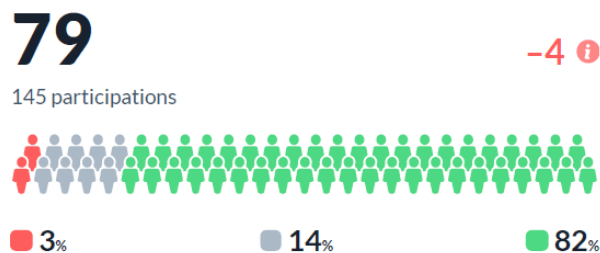


2.4.1.3. La note NPS (Net Promoter Score), la recommandation client

La NPS est un outil qui mesure sur une échelle de 0 à 10, la prédisposition de la famille à recommander le service funéraire du crématorium à un proche.

Le score est calculé sur la base des réponses données à la question « Recommanderiez-vous cet établissement à vos proches ? ». Selon la notation, un statut NPS est attribué :

- Détracteur (échelle de 0 à 6) ;
- Passif (échelle de 7 à 8) ;
- Promoteur (échelle de 9 à 10).



2.4.2. La communication du crématorium

2.4.2.1. Les plaquettes de communication

Une plaquette d'information sur le crématorium est mise à la disposition des opérateurs funéraires, des familles et du public. Elle présente les coordonnées, les horaires d'ouverture du crématorium et un plan d'accès à celui-ci.

Les services liés à l'accueil et à l'organisation des cérémonies sont également présentés ainsi que les différents choix qui s'offrent aux familles quant à la destination des cendres.

Cette plaquette permet ainsi de répondre aux besoins d'information des familles et contribue à mieux faire connaître le crématorium ainsi que les services proposés par ce dernier.

2.4.3. La visibilité WEB

La réputation d'un établissement sur internet est devenue partie intégrante de la relation qu'un établissement peut avoir avec le public sans même avoir actionné quelque levier de communication de son propre chef. Internet est maintenant devenu pour chacun, le premier contact avec l'établissement et la première occasion de se faire un avis sur celui-ci, bien avant de le connaître parfois, voire sans jamais s'y rendre finalement.

La traduction concrète de cette e-réputation est la note Google de l'établissement ainsi que le suivi des avis donné par le public sur internet. Une note trop peu élevée ou des avis parfois malveillants peuvent fausser une réputation et affecter les collaborateurs de l'établissement. Il faut en moyenne 4 avis positifs pour faire équilibre à un seul avis négatif.

OGF ne peut empêcher de faire apparaître sur la fiche du crématorium des avis et notes déposés par directement par des internautes, aussi bons ou mauvais soient-ils. En revanche, OGF s'appuie sur les avis véritables des familles ayant répondu aux questionnaires de satisfaction dématérialisés et leur propose d'en publier le résultat sur Google.

La note de e-réputation Google est également disponible dans le rapport mensuel Goodays.



2.4.4. Elimination des déchets métalliques

Après une crémation, les cendres du défunt sont remises aux proches. Les résidus métalliques (visseries du cercueil, prothèses, etc.) ne se consumant pas lors de la crémation, sont traités et revalorisés dans une filière adaptée, conformément à la réglementation.

Chez OGF, ces résidus ne sont pas revendus mais cédés à titre gratuit au prestataire OrthoMetals, qui les trie et les recycle avant de fournir les industries automobiles, aéronautique ou encore électroménagère. Les métaux valorisés ne réintègrent jamais le domaine de la santé.

En 2026, le montant de la valorisation pour votre établissement s'élève à **28 009.69 € pour 588 Kg** de métaux collectés.

- Le 17/04/2025 12 474.99 € pour 286 kg de métaux collectés
- Le 09/10/2025 15 534.70 € pour 302 kg de métaux collectés

Une valorisation vertueuse

Conformément à la loi 3DS promulguée en 2022, les fonds issus la valorisation des métaux sont intégralement destinés au financement des obsèques d'indigents ou à des structures d'intérêt général. Sur ce point, OGF a été précurseur puisque bien avant cette réglementation, le Groupe a souhaité reverser l'intégralité des fonds issus de la valorisation à des associations désignées par les autorités délégantes et/ou à la Fondation PFG pour financer des initiatives portant sur les thèmes du deuil et de la fin de vie.

Au titre des montants valorisés pour l'année ou l'antériorité il vous a été versé en 2025 à la trésorerie du Grand Besançon.

2.4.5. La certification de services Qualicert®



Afin de renforcer la visibilité de la qualité des services offerte aux usagers du crématorium et de valoriser les prestations réalisées par le personnel, une démarche de certification de services a été initiée.

Le certificat Qualicert® est attribué par l'organisme certificateur leader dans ce domaine, SGS ICS. Il garantit un niveau de qualité optimal dans l'accueil et l'accompagnement des familles. Il marque la reconnaissance par un organisme tiers indépendant de la conformité des services de l'établissement vis-à-vis d'exigences définies dans un référentiel.

Le référentiel spécifique « Accueil et accompagnement des familles dans les crématoriums », élaboré à l'initiative d'OGF et réalisé en collaboration avec SGS ICS, a été validé par un comité de Certification indépendant, composé de représentants d'associations de consommateurs, de professionnels et de représentants des Pouvoirs Publics.

À l'issue d'une vague d'audits de certification réalisée par des auditeurs de SGS, le crématorium a obtenu un renouvellement de son certificat Qualicert® le 04/03/2023 valable jusqu'au 03/03/2026. Une copie du certificat est jointe en annexe 2.

2.4.6. Protection du Travailleur Isolé (PTI)

OGF a toujours été soucieux de la sécurité de ses collaborateurs et a mis en place un certain nombre de mesure afin de prévenir tout accident, notamment en lien avec l'exploitation d'un crématorium. C'est dans ce cadre qu'il a été décidé de mettre à disposition du personnel du crématorium un équipement PTI (Protection du Travailleur Isolé)/DATI (Dispositif d'Alarme pour Travailleur Isolé).

Ce dispositif est utilisé par un (ou plusieurs) agent(s) de crématorium « hors de vue et hors d'ouïe » d'autres agents. Il s'agit d'un appareil permettant d'alerter les secours en cas de problème. L'appel peut être déclenché de façon volontaire (accident) ou automatique, en cas de perte de verticalité du travailleur (malaise).

La prestation de télésurveillance associée à ce dispositif est confiée à la société FIDUCIAL, spécialisée dans la télésurveillance des personnes, et plus particulièrement dans la gestion d'alarmes transmises au travers de PTI/DATI situé en différents point du territoire français.



2.5. LE CONTRE RENDU TECHNIQUE

2.5.1. Les maintenances, interventions et travaux de l'année

Les travaux d'entretien de l'équipement de crémation sont assurés par la société ATI (constructeur des équipements de crémation). Le contrat de maintenance garantit 2 visites annuelles préventives toutes les 500 crémations, au cours desquelles sont effectués le contrôle général de l'installation, le réglage du matériel et le nettoyage des fours. Afin d'assurer la continuité du service public, le crématorium bénéficie également d'une assistance téléphonique permanente permettant de palier rapidement les principales difficultés rencontrées au cours de l'exploitation des fours de crémation.

Au cours de l'année, les installations du crématorium ont fait l'objet d'entretiens préventifs au curatifs cités ci-dessous :

En 2025, la maintenance a eu lieu du 21 janvier au 1 février, et du 8 au 12 septembre 2025.

Type d'intervention	Description	Date de début	Date de fin
Maintenance préventive	Maintenance préventive des équipements	27/01/2025	01/02/2025
Maintenance préventive	Maintenance préventive compresseur ATLAS	24/02/2025	24/02/2025
Test Atmosphérique	contre mesure Poussière	19/02/2025	20/02/2025
Maintenance préventive	Maintenance préventive compresseur ATLAS	08/09/2025	08/09/2025
Maintenance préventive	Maintenance préventive des équipements	08/09/2025	12/09/2025
Fumisterie	Réfection sole	08/09/2025	12/09/2025

2.5.2. Les contrôles réglementaires

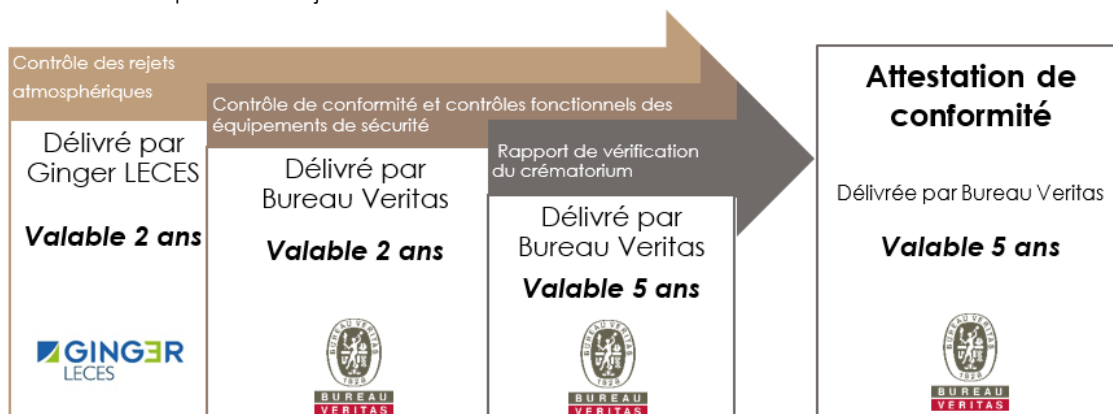
Conformément à l'article D2223-102 du code général des collectivités territoriales, le crématorium est soumis à une visite de conformité par l'organisme de contrôle accrédité Bureau Veritas. Cette visite de conformité porte sur le respect des prescriptions prévues aux articles D. 2223-100 (caractéristiques techniques relatives aux parties publiques et techniques d'un crématorium) et D. 2223-101 (respect des prescriptions applicables aux rejets gazeux).

Le contrôle de conformité et de sécurité de l'équipement de crémation est délivré pour une durée de deux ans par Bureau Veritas.

Le contrôle des rejets atmosphériques gazeux est réalisé par l'organisme de contrôle GINGER. Le certificat est valable deux ans également.

Au vu des deux contrôles précités ainsi que du rapport de vérification du crématorium, l'attestation de conformité du crématorium est délivrée par Bureau Veritas.

Le décret n° 2023-264 du 11 avril 2023 relatif aux prescriptions techniques des crématoriums a fait passer la durée de validité de l'attestation de conformité des équipements de crémations de 6 ans à 5 ans pour tous les contrôles effectués à partir du 1^{er} juin 2023.



Ci-dessous les contrôles en cours de validité :

Rejets atmosphériques			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date prévisionnelle théorique du contrôle :
20/02/2025	2	19/02/2027	A prévoir

Dispositifs des sécurités des fours (ESCR)			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date prévisionnelle théorique du contrôle :
25/02/2026	2	24/02/2028	A planifier

Conformité du bâtiment			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date prévisionnelle théorique du contrôle :
13/01/2021	5	15/12/2026	A prévoir

3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE : ANALYSE FINANCIER

3.1. TARIFS PRATIQUES

3.1.1. Les tarifs des prestations du service public

Ci-dessous les tarifs appliqués en 2025 :

Prestations	Tarifs au 1er janvier 2025		
	Prix H.T.	T.V.A. 20.00%	Prix T.T.C.
Crémations			
Crémation adultes	540.83 €	108.17 €	649.00 €
Les crémations pour les indigents décédés à Besançon sont gratuites	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Crémations jeunes enfants de 1 à 12 ans	268.33 €	53.67 €	322.00 €
Crémations très jeunes enfants de 0 à 1 an	96.67 €	19.33 €	116.00 €
Crémations indigents prestations gratuites	0.00 €	Gratuit	0.00 €
Crémations de restes mortels > 5 ans Restes mortels à la suite d'exhumations ou de reprises de concession	268.33 €	53.67 €	322.00 €
Crémations restes mortels < 5 ans Restes mortels à la suite d'exhumations ou de reprises de concession	540.83 €	108.17 €	649.00 €
Pièces anatomiques - petit conteneur (30kg et 100L) Gratuité dans la limite de 18 prestations par an (petits et grands conteneurs)	268.33 €	53.67 €	322.00 €
Pièces anatomiques - grand conteneur (60kg et 200L) Gratuité dans la limite de 18 prestations par an (petits et grands conteneurs)	540.83 €	108.17 €	649.00 €
Dépôt des cendres de pièces anatomiques et restes d'exhumation au cimetière Dispersion des cendres au jardin du souvenir avec intervention du Maître de cérémonie	52.50 €	10.50 €	63.00 €
Dispersion des cendres	65.00 €	13.00 €	78.00 €
Cérémonie simple suivi d'une crémation (salle de cérémonie + salle de convivialité) Recueillement	0.00 €	Gratuit	0.00 €
Cérémonie standard suivi d'une crémation (salle de cérémonie) Sur demande de la famille	83.33 €	16.67 €	100.00 €
Cérémonie personnalisée suivi d'une crémation (salle de cérémonie) Sur demande de la famille	172.50 €	34.50 €	207.00 €
Salle de cérémonie, en l'absence de crémation	114.17 €	22.83 €	137.00 €
Conservation urnes conservation urnes au-delà 1 mois par mois supplémentaire	25.83 €	5.17 €	31.00 €
Urne cinéraire	40.83 €	8.17 €	49.00 €
Enregistrement et Envoi CD Cérémonie	40.83 €	8.17 €	49.00 €
Enregistrement et Envoi CD Présentation à la flamme	18.33 €	3.67 €	22.00 €

Autres prestations :	Prix H.T.	T.V.A. 20.00%	Prix T.T.C.
Espace de convivialité, (durée 1h30) en l'absence de crémation	110.83 €	22.17 €	133.00 €
Collation sucrée ou salée, mini 20 personnes, prix par personne	7.50 €	1.50 €	9.00 €
Service traiteur sur devis		sur devis	

3.1.2. La révision des tarifs

Conformément aux dispositions du contrat de délégation, les tarifs ont été actualisés au 1er janvier 2025. Ceux-ci ont baissé de 3.55 % par rapport aux tarifs de l'année 2024.

3.2. PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT

3.2.1. Les règles comptables

Le crématorium de Besançon n'est pas une entité économique en tant que telle et ne génère donc pas par conséquent de compte d'exploitation propre.

Les charges retenues sont les charges réelles. Seuls certains postes sont forfaitaires, notamment les frais d'administration générale, eau, frais postaux et télécom, ou font l'objet d'une clé de répartition, comme les charges de personnel.

Par convergence du plan comptable général français avec les normes comptables IFRS, un nouveau plan comptable doit être appliqué par les entreprises à partir des exercices ouverts le 1er janvier 2005. Les méthodes de comptabilisation, notamment des amortissements et des provisions sont les suivantes :

- L'amortissement des immobilisations corporelles est fait par composants, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre.
- La méthode de comptabilisation par composants exclut la constatation de provisions pour gros entretien ou grandes révisions (art.311-2 PCG).

Les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes de l'année civile 2025 sont demeurées inchangées par rapport à l'exercice précédent.

3.2.2. Compte de résultat

en euros hors taxes	2024	% du CA	2025	% du CA	% évol.
Nombre crémations (dont exhumations)	1 154		1 337		15,9%
Nombre crémations (gratuites)	8		10		25,0%
Nombre de dispersions	0		0		0,0%
Nombre de locations de la salle de cérémonie	968		1 085		12,1%
Chiffre d'affaires					
Crémation	637 310	98,0%	712 596	98,1%	11,8%
Dispersion	0	0,0%	0	0,0%	0,0%
Jardin du Souvenir	0	0,0%	0	0,0%	0,0%
Salle de Cérémonie	12 513	1,9%	12 679	1,7%	1,3%
Conservation d'urne	220	0,0%	594	0,1%	170,0%
Vente de reliquaires PAOH	0	0,0%	0	0,0%	0,0%
Autres CA	43	0,0%	163	0,0%	284,3%
TOTAL RECETTES	650 086	100,0%	726 032	100,0%	11,7%
Autres produits gestion courante	0	0,0%	0	0,0%	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	650 086	100,0%	726 032	100,0%	11,7%

en euros hors taxes	2024	% du CA	2025	% du CA	% évol.
Nombre crémations (dont exhumations)	1 154		1 337		15,9%
Nombre crémations (gratuites)	8		10		25,0%
Nombre de dispersions	0		0		0,0%
Nombre de locations de la salle de cérémonie	968		1 085		12,1%
Chiffre d'affaires					
Crémation	637 310	98,0%	712 596	98,1%	11,8%
Dispersion	0	0,0%	0	0,0%	0,0%
Jardin du Souvenir	0	0,0%	0	0,0%	0,0%
Salle de Cérémonie	12 513	1,9%	12 679	1,7%	1,3%
Conservation d'urne	220	0,0%	594	0,1%	170,0%
Vente de reliquaires PAOH	0	0,0%	0	0,0%	0,0%
Autres CA	43	0,0%	163	0,0%	284,3%
TOTAL RECETTES	650 086	100,0%	726 032	100,0%	11,7%
Autres produits gestion courante	0	0,0%	0	0,0%	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	650 086	100,0%	726 032	100,0%	11,7%
Fournitures et consommables	73 942	11,4%	63 463	8,7%	-14,2%
Eau	897	0,1%	378	0,1%	-57,9%
Gaz	46 813	7,2%	40 380	5,6%	-13,7%
Electricité	21 430	3,3%	16 038	2,2%	-25,2%
Fournitures entretien	0	0,0%	0	0,0%	
Fournitures administratives	4 087	0,6%	4 251	0,6%	4,0%
Achats Fournitures exploitation	716	0,1%	2 417	0,3%	237,7%
Services extérieurs	59 970	9,2%	79 441	10,9%	32,5%
Sous traitance	0	0,0%	0	0,0%	
Location mobilières	0	0,0%	0	0,0%	
Autres locations	4 357	0,7%	4 077	0,6%	-6,4%
Equipements opérateurs crématorium	1 840	0,3%	1 693	0,2%	-8,0%
Entretien Rep. Vetements	719	0,1%	1 902	0,3%	164,5%
Entretien des équipement de cremation et filtration	44 084	6,8%	64 925	8,9%	47,3%
Contrôles techniques	5 724	0,9%	3 489	0,5%	-39,1%
Assurances	3 246	0,5%	3 355	0,5%	3,3%
Autres services extérieurs	116 541	17,9%	139 201	19,1%	19,4%
Entretien des locaux et espaces verts	24 341	3,7%	32 384	4,5%	33,0%
Honoraires (CAC,...)	2 045	0,3%	1 841	0,3%	-10,0%
Frais actes hors contentieux	0	0,0%	0	0,0%	
frais de siège	53 957	8,3%	59 995	8,3%	11,2%
Publicité	2 218	0,3%	3 692	0,5%	66,4%
Transport sur achat	0	0,0%	0	0,0%	
Déplacements, missions, réceptions	1 872	0,3%	3 807	0,5%	103,3%
Frais postaux et télécoms	34	0,0%	772	0,1%	2197,3%
Redevances	31 718	4,9%	36 502	5,0%	15,1%
Autres charges	355	0,1%	208	0,0%	-41,5%
Impôts et taxes	4 224	0,6%	4 654	0,6%	10,2%
Taxe foncière	0	0,0%	0	0,0%	
CFE	2 089	0,3%	2 124	0,3%	1,7%
CVAE	1 095	0,2%	1 368	0,2%	24,9%
ORGANIC	1 040	0,2%	1 162	0,2%	11,7%
Autres Impôts & Taxes	0	0,0%	0	0,0%	
Charges de personnel	105 018	16,2%	99 901	13,8%	-4,9%
Personnel (refacturations intragroupe)					
Rémunération du personnel	79 570	12,2%	77 302	10,6%	-2,8%
Charges sociales	25 448	3,9%	22 599	3,1%	-11,2%
Subvention d'exploitation reçue	0	0,0%	0	0,0%	
Autres charges de gestion courante	0	0,0%	133	0,0%	
Perte sur créances clients	0	0,0%	133	0,0%	
Perte sur écart de règlements	0	0,0%	0	0,0%	
Intérêts et charges assimilées	7 403	1,1%	8 460	1,2%	14,3%
Intérêt nivellement					
Intérêt participation					
Frais financiers	7 403	1,1%	8 460	1,2%	14,3%
Charges et Produits Exceptionnels	0	0,0%	0	0,0%	
Amortissements de caducité					
Charges Exceptionnelles	0	0,0%	0	0,0%	
Produits Exceptionnels	0	0,0%	0	0,0%	
Dotations amort. et prov.	121 453	18,7%	117 660	16,2%	-3,1%
Amortissements	121 453	18,7%	117 660	16,2%	-3,1%
Provisions		0,0%		0,0%	
TOTAL CHARGES	488 551	75,2%	512 912	70,6%	5,0%
RESULTAT	161 535	24,8%	213 120	29,4%	31,9%
Impôts sur les sociétés	41 725	6,4%	55 049	7,6%	
RESULTAT après IS	119 811	18,4%	158 071	21,8%	31,9%

3.3. COMMENTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT

3.3.1. Activité et chiffre d'affaires

Pour l'année 2025, le chiffre d'affaires des crémations s'élève à **712 569 €** pour **1 347** crémations. En 2024, il s'élevait à 637 310 € pour 1 162 crémations, soit une augmentation de 12 %.

Dans une moindre mesure, les autres produits d'exploitation sont essentiellement représentés par la location de la salle de cérémonie et la conservation d'urnes et se portent sur 2025 à **13 436 €** contre 12 776 € sur N-1.

Le chiffre d'affaires total réalisé ressort donc à **726 032 €** sur 2025 contre 650 086 € en 2024, soit une augmentation de 12 % (+ 75 946 € due à un effet volume de +105 018 € et un effet prix de -29 072 €).

Répartition du CA	2024	2025	Var. VA	Var. %
CA Crémation :				
- Crémation adultes	627 114 €	699 337 €	72 222 €	12%
- Crémation enfants	1 792 €	2 212 €	420 €	23%
- Crémations d'un reliquaire	1 958 €	1 342 €	-617 €	-31%
- Crémations de pièce anatomique d'origine humaine	6 446 €	9 706 €	3 260 €	51%
Sous-total CA Crémation	637 310 €	712 596 €	75 286 €	12%
CA Autres produits :				
- Dispersions de cendres	- €	- €	0 €	
- Location de la salle	12 513 €	12 679 €	165 €	1%
- Conservation d'urnes	220 €	594 €	374 €	170%
- Autres CA	43 €	163 €	121 €	284%
Sous-total CA Autres produits	12 776 €	13 436 €	660 €	5%
CA Total	650 086 €	726 032 €	75 946 €	12%

3.3.2. Charges d'exploitation

3.3.2.1. Fournitures et consommables

Eau

La consommation facturée correspond aux factures du crématorium et s'élève en 2025 à **378 €** soit **0,28 €** coût par crémation.

Une fuite d'eau sur le compteur extérieur a augmenté la facture en 2024, elle a été réparée.

En euros HT	2024	2025
Coût d'eau	897	378
Coût unitaire par crémation	0,77	0,28

Gaz

La consommation renseignée correspond aux factures de gaz du crématorium.

Le coût total du gaz pour l'année ressort à **40 380 €**, soit **29,98 €** coût par crémation contre 40,29 € en 2024.

L'ensemble de l'équipe a travaillé sur l'optimisation des réservations afin de les regrouper au maximum pour limiter le temps de préchauffage qui est le plus énergivore.

L'augmentation de l'activité en lien avec la fermeture du crématorium d'Avanne-Aveney est également un facteur important qui démontre que l'augmentation du nombre de crémations conduit à la baisse des consommations par crémation.

En euros HT	2024	2025
Coût du gaz	46 813	40 380
Coût unitaire par crémation	40,29	29,98

Électricité

La consommation renseignée correspond aux factures d'électricité et s'élève à **16 038 €** en 2025, soit un coût par crémation de **11,91 €**.

Cette baisse de la consommation d'électricité se justifie comme celle du gaz.

En euros HT	2024	2025
Coût de l'électricité	21 430	16 038
Coût unitaire par crémation	18,44	11,91

Fournitures entretien

Le poste est nul sur 2025 contre 0 € sur l'exercice précédent.

Fournitures administratives

Les fournitures administratives comprennent essentiellement l'achat de fournitures de bureau, l'entretien et les consommables de l'imprimante, du photocopieur, du fax mais aussi de la location d'un distributeur de boissons et de ses consommables.

En effet, nous avons installé en 2023 un distributeur de boissons chaudes dans la salle de convivialité et mis à disposition des familles gratuitement afin d'améliorer la qualité de service.

Le montant total s'élève à **4 251 €** contre 4 087 € en 2024.

La répartition est la suivante :

	2024	2025
Maintenance imprimante + copies (RICOH, STACI, JPG) + divers	1 957	1 038
Bonbonne à eau (CHATEAU D'EAU), distributeur de boissons (FOUNTAIN France)	2 130	3 213
TOTAL	4 087	4 251

L'augmentation du nombre de crémation et de cérémonie a eu une influence sur la consommation de bonbonne d'eau et sur le distributeur de boissons.

Achats Fournitures exploitation

Ce poste regroupe l'achat de petits outillages, des produits divers d'entretien des équipements d'exploitation et de plaques. Le montant du poste est de **2 417 €** contre 716 € en 2024.

	2024	2025
Achats de matériels (clignotant de mouvement led, roulette pivotante...)	0	1 422
Pastilles réfractaires (WILLIBALD VOLSING)	716	995
TOTAL	716	2 417

3.3.2.2. Fournitures et consommables

Autres Locations

Le montant du poste est de **4 077 €** contre 4 357 € en 2024.

Les coûts se décomposent ainsi :

	2024	2025
Diffuseur de parfum (SENSORYS MP24)	1 080	1 080
Location automobiles et matériel (LOCAM, ATHLON)	3 277	2 997
TOTAL	4 357	4 077

Équipement opérateurs crématorium

Ce poste correspond à l'achat de nouvelles tenues pour le personnel du crématorium.
En 2025, le poste s'élève à **1 693 €** contre 1 840 € en 2024.

Entretien réparation vêtements

Ce poste correspond à l'entretien des vêtements pour le personnel du crématorium, un nouveau contrat avec le pressing a été signé pour le nettoyage des tenues.
Le montant est de **1 902 €** en 2025 contre 719 € en 2024.

Entretien des équipements de crémation

Le montant représente les prestations de maintenance des équipements de crémation, il s'élève à **64 925 €** contre 44 084 € en 2024 et se compose comme suit :

	2024	2025
Maintenance de l'équipement de crémation (ATI)	35 316	51 192*
Frais pour pièces de rechange (ATI)	3 129	7 659
Maintenance du système d'inspection rayon X (SMITH HEIMANN)	4 235	4 235
Radio protection	1 404	1 839
TOTAL	44 084	64 925

La maintenance de l'équipement de crémation est facturée selon un forfait à la crémation.

Ce forfait correspond à la configuration avec filtration et sans manipulation de réactif.

*dont 1 503 € de complément préventif car four non arrêté en juillet.

L'année 2025 a été marquée par les renégociations importantes sur les contrats de sous-traitance.

Le mainteneur des équipements de crémation a souhaité entrer en négociation sur le contrat de maintenance historique qui arrivait à son terme avec 2 axes de négociation : le coût à la crémation qui ne couvrait pas les charges du contrat historique et les échangeurs thermiques des lignes de filtration dont la durée de vie est liée au niveau d'activité de chaque équipement et pas uniquement à la qualité du matériel du constructeur.

Les 2 conséquences importantes de cette négociation est l'augmentation du coût de la maintenance préventive à la crémation qui passe de 31€ HT à 40€ HT d'une part, et la sortie des échangeurs thermiques de

la garantie constructeur. Ces derniers sont désormais à la charge du mainteneur jusqu'à sa durée de vie théorique (7 ans) puis à la charge d'OGF au-delà de la durée de vie.

A noter également, le changement de prestataire pour les contrôles de rejets atmosphériques. En effet, la société CERECO a petit à petit cessé son activité, n'offrant plus de disponibilité pour les planifications de contrôle de rejets, nous nous sommes tournés vers la société GINGER avec laquelle nous avons contractualisé. Les tarifs avec cette nouvelle société sont passés de 3 220 à 5 380 € HT par contrôle.

Contrôle technique

Ce poste s'élève à **3 489 €** contre 5 724 € en 2024 et correspond aux charges liées au contrôle sur les installations de gaz, les installations des appareils de levage, le contrôle des rejets atmosphériques et autres.

	2024	2025
Contrôle des rejets atmosphériques (CERECO)	2 604	2 600
Vérification des installations de gaz (BUREAU VERITAS)	1 018	239
Contrôle des appareils de levage (BUREAU VERITAS)	76	0
Contrôle d'équipement et de sécurité des fours (BUREAU VERITAS)	1 368	0
Contrôle installation électrique	307	310
Contrôle thermographie	236	242
Maintenance défibrillateur	0	0
Vérification porte / portail	116	97
TOTAL	5 724	3 489

Le contrôle d'équipement et de sécurité des fours est biennuel cela explique l'augmentation des dépenses en 2024.

Assurances

Le coût des assurances a été déterminé sur la base du contrat en cours qui prévoit une prime pour l'ensemble des crématoriums. Notre assureur nous adresse un montant individualisé par crématorium, soit **3 355 €** en 2025 contre 3 246 € en 2024.

3.3.2.3. Autres services extérieurs

Entretien des locaux et espaces verts

Le montant du poste « Entretien des locaux et espaces verts » s'élève à **32 384 €** contre 24 341 € en 2024. Ce poste comprend notamment :

	2024	2025
Entretien et nettoyage de locaux (2GM) *	8 703	20 355
Entretien des espaces verts (BOILLLOT)	4 704	1 551
Télésurveillance (ABT TELESURVEILLANCE, BFC VIDEO SECURITE)	3 167	1 281
Maintenance incendie (EUROFEU)	1 109	1 403
Maintenance CVC (GENIE CLIMATIQUE DE L'EST)	502	511
Divers travaux (réglage de portes, révision compresseurs, travaux électricité/plomberie ...)	3 760	6 066
Traitement des déchets (EMTA) et frais de décharges	2 396	1 217
TOTAL	24 341	32 384

*Pour 2024 nous sommes en attente de plusieurs factures

Honoraires CAC

Les honoraires du CAC en 2025 s'élève à **1 841 €** contre 2 045 € en 2024.

Frais de siège

Ces frais qui s'élèvent à **59 995 €** en 2025 contre 53 957 € en 2024 couvrent l'assistance administrative assurée par les différents services du groupe OGF en matière de comptabilité, finance, ressources humaines, informatique, facturation clients, gestion des achats, juridique...

Publicité

Ce poste s'élève à **3 692 €** contre 2 218 € en 2024 et comprend les dépenses liées au temps de mémoire.

Déplacements, missions, réceptions

Ce poste s'élève à **3 807 €** en 2025 contre 1 872 € en 2024.

Des frais de déplacement pour des formations ont augmentés ce poste de charge en 2025.

Frais postaux et télécom

Ce poste comprend les abonnements et les consommations des lignes téléphoniques utilisées pour le téléphone, le fax et la ligne informatique ainsi que les achats de timbres dans le cadre d'envoi ponctuel. Le montant total s'élève à **772 €** en 2025 dont 735 € de frais postaux contre 34 € en 2024.

Depuis 2012, les frais postaux sont compris dans les frais d'administration générale. En effet, la direction comptable d'OGF a admis et décidé que ces frais d'affranchissement étaient compris dans les frais d'administration.

Redevances

En 2025, le montant de la redevance est de **36 502 €** contre 31 718 € en 2024.

Le concessionnaire doit verser, en contrepartie de l'occupation du domaine public, une redevance de 6% du chiffre d'affaires annuel après déduction des charges d'amortissement, (hors appareil de détection), avec un minimum garanti de 22 000 € non indexé.

Le calcul pour l'année 2025 a été le suivant :

Calcul redevance 2025	
CA 2025	726 032
Dotations aux amortissements 2025	117 660
Base de CA retraitée pour le calcul de la redevance	608 372
Seuil (CA relatif à la redevance minimale)	366 667
Base redevance supplémentaire de 6 %	241 705
Redevance minimale	22 000
Redevance variable supplémentaire 2025	14 502
Total redevance	36 502

Autres charges

Ce poste s'élève à **208 €** contre 355 € en 2024. En 2024, il comprenait les frais d'annulation formation du 29/02/2024 au 01/03/2024 de Mme Virginie Fortin.

3.3.2.4. Impôts et taxes

Les impôts et taxes s'élèvent au global à **4 654 €** en 2025 contre 4 224 € en 2024 et comprennent la Contribution Economique Territoriale (CET), la Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S).

CET :

La CET se décompose en Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et en Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

- La CFE s'élève à **2 124 €** sur 2025 contre 2 089 € en 2024.
- La CVAE a été calculée en retenant le taux de 0,28 % de la valeur ajoutée du crématorium de l'exercice (taux retenu au niveau du groupe OGF) auquel s'est ajouté une taxe additionnelle de 13,84%. Pour 2025, la CVAE se porte ainsi à **1 368 €** contre 1 095 € en 2024.

C3S :

La Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S), plus communément appelée Organic, se calcule pour 0,16% du chiffre d'affaires (0,13% pour la C3S et 0,03% pour la contribution additionnelle). Cette taxe s'élève à **1 162 €** en 2025 contre 1 040 € en 2024.

3.3.2.5. Charges de personnel

Les salaires et charges sociales s'élèvent en 2025 à **99 901 €** contre 105 018 € en 2024.

Les salaires et charges sociales sont ceux fournis par la Direction des Ressources Humaines du groupe en fonction de l'affectation des personnels qui repose sur un suivi individuel des temps passés par le personnel opérationnel.

Le montant correspond aux salaires et charges sociales du personnel d'exécution ayant travaillé au crématorium en 2025 Une quote-part du salaire du Directeur du secteur opérationnel estimée à 2% (5% en 2024) et également du responsable de crématorium à hauteur de 34 % de leur temps a été prise en compte pour leur activité d'encadrement de l'ensemble du personnel et de direction du crématorium.

EXPLOITATION	heures travaillées	heures payées	TOTAL BRUT	TOTAL CHARGES	TOTAL MS
2024	3 394	3 737	59 225	17 288	76 512
2025	3 565	3 986	63 498	17 342	80 840

Hors participation

ENCADREMENT	TOTAL BRUT	TOTAL CHARGES	TOTAL MS
2024	17 380	7 568	24 947
2025	12 207	4 937	17 144

3.3.2.6. Autres charges de gestion courante

Ce poste correspond à la perte/gain sur créance client ou sur écart de règlement et se porte à **133 €** sur 2025 contre 0 € sur 2024.

3.3.2.7. Intérêts et charges assimilées

Les frais financiers sont **8 460 €** contre 7 403 € en 2024.

Les produits financiers sont prévus au contrat et au compte d'exploitation prévisionnel.

3.3.2.8. Dotations aux amortissements et provisions

Dotations aux amortissements

Les dotations correspondent d'une part aux amortissements de caducité relatifs aux premiers investissements qui sont calculés sur la durée du contrat et d'autre part aux amortissements techniques qui sont calculés sur les biens renouvelables ou acquis en cours de contrat.

L'amortissement des immobilisations est fait par composant, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre ou ramenée à la durée de la convention.

Le tableau des immobilisations et des amortissements est présenté en **Annexe 1**.

Provisions

Néant

3.3.2.9. Impôts sur les sociétés

Le taux d'imposition sur les sociétés, calculé par OGF est de 25,83% pour 2024 (Taux retenu à titre de simplification par le groupe OGF en fonction des variations fiscales).
Il ne s'applique qu'en cas de résultat positif.

3.4. COMPTE RENDU BILANTIEL SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS

3.4.1. Etat de variation de patrimoine

Aucune acquisition d'immobilisation en 2025.

Le tableau des amortissements et des dotations est disponible en Annexe 1.

4. PERSPECTIVES 2026

- **Nouvelle organisation opérationnelle**

La réorganisation juridique d'OGF SAS avec la création d'une entité liée au Services Funéraires et une liée au Crématoriums (OGF Services Funéraires et OGF Crématoriums) est intervenue au 1^{er} novembre 2025.

Au 1^{er} avril 2026, une organisation dédiée à la gestion des crématoriums a été mise en place au sein d'OGF Crématoriums. Ainsi, tous les services spécialisés dans cette activité, notamment la direction des crématoriums du Groupe et une direction comptable dédiée ont été rattachées à cette entité juridique afin de la rendre indépendante.

D'un point de vue opérationnel, une organisation dédiée a été mise en place : la Direction des Opérations Crématoriums dont le directeur est Monsieur Etienne CHEDOTAL.

Une équipe de 10 directeurs régionaux a été recrutée et est effective depuis le 1^{er} avril. C'est Monsieur Patrice FRANCOIS, qui devient Directeur de Crématoriums Territorial et prend la responsabilité de l'ensemble des crématoriums gérés par OGF Crématoriums dans la région Nord Est. Il est ainsi devenu le supérieur hiérarchique de Madame Laurine MAY.

Avec cette nouvelle organisation, le Groupe OGF dispose de spécialistes totalement dédiés à la gestion des contrats de concession, indépendant de son autre métier des Services funéraires et de ses enseignes commerciales (PFG, Roblot, Dignité Funéraire).

- **Hommage en ligne**

En 2026, nous souhaitons proposer des délais plus courts pour la réalisation des crémations et cela passe par l'optimisation du planning grâce à la réservation en ligne.

De plus, nous continuons de surveiller et d'améliorer notre empreinte écologique et économique par rapport à notre consommation de gaz.

ANNEXE 1 : IMMOBILISATIONS

Num Immo.	Description	Mise en service	Valeur actualisée	Nbre mois	Fin amor	Amortiss cumulés N-1	VNC N-1	Dotation année 2025	Amortiss cumulés 2025	VNC 2025
01M00000012528	LATITUDE E5570 + ACCESSOIRES	19/09/2016	625,03	23	20/08/2018	625,03	0,00	0,00	625,03	0,00
01M000000000250	LATITUDE E5570 + ACCESSOIRES	22/09/2014	625,03	23	23/08/2018	625,03	0,00	0,00	625,03	0,00
305CFO202602282	CONSTRUCTION EXTENTION BESANCON	01/07/2018	40 379,10	108	01/07/2027	37 075,32	3 303,78	1 849,36	38 924,68	1 454,42
305CFO202603417	CONSTRUCTION EXTENTION BESANCON	01/07/2018	901,14	108	01/07/2027	827,41	73,73	41,28	868,69	32,45
305CFO202601166	HARDY CONSTRUCTION	01/07/2018	1 624,90	108	01/07/2027	1 491,88	133,02	74,40	1 566,28	58,62
305CFO202602879	RPI GROS OEUVRES	01/07/2018	631,47	108	01/07/2027	579,78	51,69	28,90	608,68	22,79
305CFO202603999	CONSTRUCTION BESANCON	01/07/2018	1 168,35	108	01/07/2027	1 072,74	95,61	53,54	1 126,28	42,07
305CFO202600592	CONSTRUCTION ACPTIE BESANCON	01/07/2018	631,02	108	01/07/2027	579,38	51,64	28,88	608,26	22,76
305CFO202602295	CONSTRUCTION BESANCON	01/07/2018	75 816,21	108	01/07/2027	69 613,03	6 203,18	3 472,30	73 085,33	2 730,88
305CFO202604123	RG FOUR CREMA BESANCON	01/07/2018	7 093,49	96	01/07/2026	6 776,56	316,93	316,93	7 093,49	0,00
305CFO202604122	LIGNE DE FILTRATION BESANCON	01/07/2018	168 283,00	96	01/07/2026	160 763,00	7 520,00	7 520,00	168 283,00	0,00
305CFO202604121	JOURS IMMOBILISES	01/07/2018	381,05	96	01/07/2026	364,04	17,01	17,01	381,05	0,00
305CFO202603546	RG MENUISERIE BESANCON	01/07/2018	905,61	96	01/07/2026	865,13	40,48	40,48	905,61	0,00
305CFO202602420	ECHELLE A CRINOLINE	01/07/2018	2 805,31	96	01/07/2026	2 679,87	125,44	125,44	2 805,31	0,00
305CFO202602421	1A TOPSIGN ENSEIGNE	01/07/2018	1 380,45	96	01/07/2026	1 318,79	61,66	61,66	1 380,45	0,00
305CFO202601265	CABLAGE INFORMATIQUE	01/07/2018	1 027,97	96	01/07/2026	982,05	45,92	45,92	1 027,97	0,00
305CFO202601266	ACME SERRURES	01/07/2018	44,20	96	01/07/2026	42,24	1,96	1,95	44,19	0,01
305CFO202600687	GREEN BLOOM	01/07/2018	810,73	96	01/07/2026	774,56	36,17	36,17	810,73	0,00
305CFO202602532	TRAVAUX BESANCON	01/07/2018	170 044,96	96	01/07/2026	162 446,15	7 598,81	7 598,81	170 044,96	0,00
305CFO202601944	4 PAVES FLUOS	01/07/2018	517,54	96	01/07/2026	494,43	23,11	23,11	517,54	0,00
305CFO202601943	ETANCHEITE BESANCON	01/07/2018	25 332,24	96	01/07/2026	24 200,13	1 132,11	1 132,11	25 332,24	0,00
305CFO202601945	BISONTINE DE PEINTURE LOT 6	01/07/2018	2 447,98	96	01/07/2026	2 529,64	118,34	118,34	2 447,98	0,00
305CFO202603079	AGENCEMENT TERRAIN BESANCON	01/07/2018	65 744,56	96	01/07/2026	62 806,65	2 937,91	2 937,91	65 744,56	0,00
305CFO202601942	AGENCEMENTS BESANCON	01/07/2018	1 866,20	96	01/07/2026	1 782,86	83,34	83,34	1 866,20	0,00
305CFO202604037	MOBILIER SALLE DE VISUALISATION	01/07/2018	27,33	108	01/07/2027	25,04	2,29	1,20	26,24	1,09
305CFO202604036	MOBILIER SALLE DE CONVIVIALITE	01/07/2018	188,99	108	01/07/2027	173,49	15,50	8,70	182,19	6,80
305CFO202600062	MOBILIER DE BUREAU	01/07/2018	60,97	108	01/07/2027	55,94	5,03	2,82	58,76	2,21
305CFO202604038	29 BANCs	01/07/2018	11 660,00	108	01/07/2027	10 705,97	954,03	534,02	11 239,99	420,01
305CFO202603472	CENDRIERS + BANCs+CORBEILLES	01/07/2018	69,00	108	01/07/2027	63,34	5,66	3,18	66,52	2,48
305CFO202602914	IRELEM SONO	01/07/2018	3 196,78	49	01/08/2022	3 196,78	0,00	0,00	3 196,78	0,00
305CFO202601768	FRAIS DE TRANSPORT MOBILIER	01/07/2018	104,72	108	01/07/2027	96,12	8,60	4,84	100,96	3,76
01M000000000419	Acquisition 1 PC Optiplex 3050	26/07/2018	515,71	48	25/06/2022	515,71	0,00	0,00	515,71	0,00
01M000000000423	Acquisition 1 Dell 24 Monitor P2417H - 60.5cm(23.8)	26/07/2018	108,65	18	25/12/2019	108,65	0,00	0,00	108,65	0,00
305CFO202602803	REBRIQUETAGE COURT FOUR TABO	28/06/2019	54 277,30	60	28/06/2024	54 277,30	0,00	0,00	54 277,30	0,00
305CFO202602919	MATERIEL AUDIOPHONY	26/06/2020	722,66	48	26/06/2024	722,66	0,00	0,00	722,66	0,00
305CFO202604330	MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE	01/01/2021	1 753,43	78	01/07/2027	1 429,48	323,95	269,74	1 699,24	54,19
305CFO202600672	DEFIBRILLATEUR HEARTSINE + COFFRET	01/04/2021	972,62	48	01/04/2025	949,84	22,78	22,78	972,62	0,00
305CFO202601925	CHANGEMENT DE VARIATEUR DE VITESSE	01/04/2021	3 550,00	75	01/07/2027	2 129,93	1 420,07	567,96	2 697,89	852,11
305CFO202600782	CHANGEMENT DU VENTILATEUR EJECTEUR	01/04/2021	5 910,00	75	01/07/2027	3 546,00	2 364,00	945,60	4 491,60	1 418,40
305CFO202602601	RENOV FAUX PLAFOND	01/04/2022	5 456,69	63	01/07/2027	2 858,17	2 598,52	1 039,32	3 897,49	1 559,20
305CFO202601453	RENOV MENUIS INT	01/04/2022	560,00	63	01/07/2027	293,35	266,65	106,68	400,03	159,97
305CFO202603153	RENOV PEINTURE	01/04/2022	12 933,67	63	01/07/2027	6 774,85	6 158,82	2 463,60	9 238,45	3 695,22
305CFO202602602	RENOV PLOMBERIE	01/04/2022	350,00	63	01/07/2027	183,42	166,58	66,72	250,14	99,86
305CFO202602603	RENOV ARCHI. ETUDE	01/04/2022	4 300,00	63	01/07/2027	2 252,29	2 047,71	819,00	3 071,29	1 228,71
305CFO202602017	RENOV PLATRERIE	01/04/2022	2 770,70	63	01/07/2027	1 451,33	1 319,37	527,76	1 979,09	791,61
305CFO202602604	RENOV MACONNERIE	01/04/2022	27 950,44	63	01/07/2027	14 640,75	13 309,69	5 323,92	19 664,67	7 985,77
305CFO202600886	RENOV JOURS IMMOBILIER	01/04/2022	673,67	63	01/07/2027	352,80	320,87	128,28	481,08	192,59
305CFO202602018	RENOV SERRURERIE	01/04/2022	4 020,00	63	01/07/2027	2 105,72	1 914,28	765,72	2 871,44	1 148,56
305CFO202602019	RENOV CHAUFFAGE	01/04/2022	1 105,00	63	01/07/2027	578,81	526,19	210,48	789,29	315,71
305CFO202603154	RENOV CONTROL TECH	01/04/2022	3 750,00	63	01/07/2027	1 964,20	1 785,80	714,24	2 678,44	1 071,56
305CFO202602605	RENOV CLIM DAIKIN EXT RXM35R	01/04/2022	4 494,02	63	01/07/2027	2 353,93	2 140,09	855,96	3 209,89	1 284,13
305CFO202604300	RENOV CLIM DAIKIN EXT RZASG140MV1	01/04/2022	8 004,53	63	01/07/2027	4 192,93	3 811,60	1 524,72	5 717,65	2 286,88
305CFO202600306	RENOV CLIM DAIKIN EXT RZASG125MV1	01/04/2022	4 648,46	63	01/07/2027	2 434,98	2 213,48	885,48	3 320,46	1 328,00
305CFO202602020	RENOV CLIM DAIKIN EXT2MXM50N8	01/04/2022	4 840,60	63	01/07/2027	2 535,44	2 305,16	921,96	3 457,40	1 383,20
305CFO202602606	RENOV CLIM DAIKIN EXT RXM60R	01/04/2022	7 242,06	63	01/07/2027	3 793,39	3 448,67	1 379,40	5 172,79	2 069,27
305CFO202604301	RENOV ETANCHEITE	01/04/2022	1 465,75	63	01/07/2027	767,86	697,89	279,24	1 047,10	418,65
305CFO202600307	RENOV CANALISATION LOCAL FOUR	01/04/2022	4 059,00	63	01/07/2027	2 126,17	1 932,83	773,16	2 899,33	1 159,67
305CFO202604302	RENOV CHAMBRE FROIDE	01/04/2022	5 339,50	63	01/07/2027	2 796,79	2 542,71	1 017,00	3 813,79	1 525,71
305CFO202603150	RENOV REMPLACEMENT FOUR CREMATION	01/04/2022	8 950,00	63	01/07/2027	4 688,02	4 261,98	1 704,72	6 392,74	2 557,26
305CFO202604294	RENOV FOUR CR2000XXL DECENDRAGE ARR	01/04/2022	227 656,00	63	01/07/2027	119 248,43	108 407,57	43 363,08	162 611,51	65 044,49
305CFO202602373	RENOV MOB 1 PORTE URNE LINEA	01/04/2022	313,90	63	01/07/2027	164,37	149,53	59,76	224,13	89,77
305CFO202604075	RENOV MOB 1 SALLE DE CEREMONIE	01/04/2022	1 095,17	63	01/07/2027	573,58	521,59	208,56	782,14	313,03
305CFO202600091	RENOV HIFI	01/04/2022	4 859,84	63	01/07/2027	2 545,62	2 314,22	925,68	3 471,30	1 388,54
305CFO202601235	RENOV VIDEO	01/04/2022	4 568,22	63	01/07/2027	2 392,84	2 175,38	870,12	3 262,96	1 305,26
305CFO202601449	RENOV CATAFALQUE	01/04/2022	1 728,33	63	01/07/2027	905,23	823,10	329,16	1 234,39	493,94
305CFO202603718	RENOV CHARIOT	01/04/2022	5 943,00	63	01/07/2027	3 112,93	2 830,07	1 131,96	4 244,89	1 698,11
305CFO202602599	RENOV DECORATION	01/04/2022	6 368,13	63	01/07/2027	3 335,65	3 032,48	1 212,96	4 548,61	1 819,52
305CFO202601450	RENOV DEMOLITION INTERIEUR	01/04/2022	6 313,92	63	01/07/2027	3 307,27	3 006,65	1 202,64	4 509,91	1 804,01
305CFO202602600	RENOV ELECTRICITE	01/04/2022	5 116,47	63	01/07/2027	2 679,97	2 436,50	974,52	3 654,49	1 461,98
305CFO202603719	RENOV FAUX PLAFOND	01/04/2022	2 028,69	63	01/07/2027	1 062,61	966,08	386,40	1 449,01	579,68
305CFO202600882	RENOV JOURS IMMO	01/04/2022	1 455,00	63	01/07/2027	762,21	692,79	277,20	1 039,41	415,59
305CFO202603151	RENOV MENUI EXT	01/04/2022	9 487,89	63	01/07/2027	4 969,81	4 518,08	1 807,20	6 777,01	2 710,88
305CFO202601451	RENOV MENUIS INT	01/04/2022	12 701,92	63	01/07/2027	6 653,43	6 048,49	2 419,44	9 072,87	3 629,05
305CFO202602014	RENOV NETTOYAGE CHANTIER	01/04/2022	495,00	63	01/07/2027	259,34	235,66	94,32	353,66	141,34
305CFO202603152	RENOV PEINTURE	01/04/2022	2 478,03	63	01/07/2027	1 297,93	1 180,10	471,96	1 769,89	708,14
305CFO202603720	RENOV PLATRERIE	01/04/2022	2 910,00	63	01/07/2027	1 524,27	1 385,73	554,28	2 078,55	831,45
305CFO202603721	RENOV PLOMBERIE	01/04/2022	5 480,00	63	01/07/2027	2 870,38	2 609,62	1 043,76	3 914,14	1 565,86
305CFO202604297	RENOV RAVALEMENT	01/04/2022	200,00	63	01/07/2027	104,66	95,34	38,04	142,70	57,30
305CFO202603739	TRX DECENDRAGE ARRIERE FOUR CR2000XXL	01/04/2022	11 824,00	63	01/07/2027	6 193,47	5 630,53	2 252,16	8 445,63	3 378,37
305CFO202602634	MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE P12-23	01/01/2023	1 154,99	54	01/07/2027	512,45	642,54	256,68	769,13	385,86
305CFO202601479	MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE P12-23	01/01/2023	731,24	54	01/07/2027	324,41	406,83	162,48	486,89	244,35
305CFO202603737	REMPLACEMENT MATERIELS CREMA	01/02/2024	5 320,00	41	01/07/2027	1308,54	4 011,46	1 594,02	2 902,56	2 417,44
305CFO202602845	REPL COMPRESSEUR + RENO FILTRE	01/04/2024	21 280,00	39	01/07/2027	4 910,76	16 369,24	6 547,69	11 458,45	9 821,55

ANNEXE 2 : LA CERTIFICATION DE SERVICES QUALICERT®

SGS

CERTIFICAT N°9337
Multi-sites
VERSION 1

OGF SA

31, rue de Cambrai

75019 PARIS

a obtenu la Certification de Services QUALICERT
conformément au référentiel
**« Accueil et accompagnement des familles dans les
crématoriums - RE/CRE/01 »**

pour ses sites bénéficiaires dont la liste est disponible sur demande auprès de OGF
SA ou de l'organisme certificateur SGS ICS

Délivré le 04/03/2023
Valable jusqu'au 03/03/2026

Edité le 31/03/2023

La Directrice Certification



Page 1



SGS 

QUALICERT est la Marque de Certification de Services de SGS ICS SAS
29 avenue Aristide Briand
F- 94111 ARCUEIL Cedex
Téléphone + 33 (0) 1 41 24 86 54 - Fax + 33 (0) 1 41 24 89 96
www.fr.sgs.com/certification
SAS au capital de 200 000 € - RCS Créteil 403 293 103 - APE 7120B

NB : Ce certificat reste la propriété de SGS ICS. Il doit lui
être restitué en cas de suspension ou de retrait


CERTIFICATION
DE PRODUITS
ET SERVICES
Accréditation
N°S-0018
Portée d'accréditation
disponible sur
www.cofrac.fr

